BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président

M. JEAN PARÉ, commissaire

M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE TENUE PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA

DEUXIÈME PARTIE	
VOLUME 1	

Séance tenue le 29 janvier 2007 à 19 h Domaine Franco 555, route Campagna Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 JANVIER 2007	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CO ₂ SOLUTION	5
M. Réjean Blais	
Mme Sylvie Fradette	
M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE	0
COMITÉ DE CONSERVATION DES TOURBIÈRES DE LÉVIS	4
Mme Gisèle Lamoureux	
M. Pierre Cadorette	
M. CHRISTIAN LÉVESQUE	6
COGÉMAT29	9
M. Patrick Bernatchez	
MIIe AURÉLIE TANGUAY	4
M. JEAN-GUY ALLARD	6
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme GABRIELLE LAROSE	2
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC4	6
Mme Françoise Bertrand	
PÔLE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES5	4
M. Gaston Déry	
M. Christian Lévesque	
M. Alain Kirouac	
M. PHILIPPE DE LE RUE	2
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LÉVIS69	9
M. Pierre Lapointe	
M. Jean-François Carrier	
DROIT DE RECTIFICATION	
PROMOTEUR7	7
M. Glenn Kelly	

SÉANCE DU 29 JANVIER 2007 SÉANCE DE LA SOIRÉE MOT DU PRÉSIDENT

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience consacrée au projet de l'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes. Je vous souhaite la bienvenue dans cette ambiance champêtre.

10

5

Bonne année, on ne l'a pas dit depuis le début de l'année, et je souhaite la bienvenue aussi à tous ceux et celles qui suivent les délibérations de cette Commission à travers la diffusion qu'on fait de notre discussion à travers la Toile.

15

Alors au nom des deux (2) commissions, on reprend l'audience, et la deuxième partie de l'audience est ouverte.

20

Je m'appelle Qussaï Samak, je suis président de cette Commission qui est en réalité deux (2) commissions. D'abord la Commission d'examen conjoint en vertu de l'entente de coopération Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale et dans cette Commission, je suis appuyé par monsieur Paré, monsieur Waaub. Et je préside également la Commission qui se déroule simultanément, la Commission du BAPE que vous connaissez.

25

Cette Commission d'examen conjoint est constituée selon le mandat confié à nous par le ministre de l'Environnement fédéral et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

30

Vous êtes déjà au courant, nous avons l'obligation de satisfaire les exigences des deux (2) lois, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, le projet touchant des zones qui relèvent des compétences des deux (2) paliers de gouvernement en même temps, donc la Commission, évidemment, aura à satisfaire aux exigences de ces deux (2) lois simultanément.

35

L'équipe de la Commission, vous connaissez l'équipe depuis la première partie de l'audience. Il y a juste une nouvelle membre qui se joint à nous, madame Caroline Pilon qui est à côté ici à ma gauche et qui a la responsabilité de refléter correctement vos opinions, vos avis, vos préoccupations et tout le reste, comme première responsabilité. Alors voilà, c'est tout à fait approprié qu'elle soit avec nous ce soir.

40

Pour la logistique de la séance, il faut remercier monsieur Richard Grenier et monsieur Martin Lajoie qui veillent à ce que tout se déroule correctement.

Et comme vous le savez, on a madame Proulx avec nous pour s'assurer que la transcription reflète correctement ce qui a été dit ici. Merci madame Proulx.

45

Comme vous le savez, la première partie de l'audience s'est déroulée entre le 6 et le 15 décembre. Il a été question de vous permettre de poser toutes les questions que vous aviez à propos du projet, et on l'a fait. J'ai été obligé de raccourcir beaucoup, étant donné les limites du temps, etc., et on vous a dit qu'on a rendez-vous pour la deuxième partie, et c'est le moment de vous entendre.

50

Nous avons également, entre la fin de la première partie et le 26 janvier, je vous ai dit qu'on reçoit des questions, on a reçu beaucoup de questions par écrit, au-delà de trois cents (300) questions. Les questions telles que reçues sont disponibles sur le site du BAPE, et on a donné les suites qui s'imposent à propos des questions, en fonction des critères qui sont annoncés également à côté de ces questions-là. Et au fur et à mesure qu'on reçoit les réponses, eh bien, elles sont postées également et sont affichées selon les questions qu'on a retenues et qu'on a traitées.

60

55

Nous avons, juste un rappel rapide, il y a des mémoires, je vais en parler tout à l'heure, mais il y a des mémoires qui continuent à être acheminés, nous avons jusqu'au 2 février pour recevoir des mémoires par écrit, d'accord. Alors retenez ça! Des mémoires par écrit ou des ajouts, des annexes, etc. Et nous avons jusqu'au 23 février pour recevoir de nouvelles informations par écrit, pas plus tard que ça. Vous savez, histoire d'avoir le temps d'assimiler tout ça, faire l'analyse correctement et écrire le rapport.

65

Alors jusqu'au 2 février pour les mémoires présentés mais qui ne font pas nécessairement l'objet d'une prestation orale, et jusqu'au 23 février pour les informations écrites supplémentaires ou tout information que vous jugez pertinente par rapport au projet et que vous aimeriez partager avec la Commission. Voilà!

70

La deuxième partie, c'est à vous la parole. On a reçu jusqu'à maintenant au-delà de six cents (600) mémoires. Ça reflète le fait évidemment que vous accordez beaucoup d'importance au projet, qu'il s'agit d'un projet important en soi comme dans la perception du public.

75

Je vous cache pas qu'il s'agit d'un volume d'information et de prestation à traiter qui est sans précédent. Alors nous sommes honorés et à la fois très occupés! Et nous le serons pendant un bout de temps.

80

Alors de ces mémoires, il y a au-delà de deux cents (200) qui font l'objet de prestations orales avec nous. Nous sommes ici à Saint-Henri et après ça, on va déménager le 7 février à l'Île d'Orléans, et nous reviendrons ici le 12 février.

Sans doute, madame Primeau que vous connaissez très bien maintenant, elle vous a expliqué qu'il y a une prestation par personne ou par organisme, ce qui permettrait à la même personne de s'adresser à la Commission à deux (2) reprises si la personne est également, agit à titre de personne responsable, porte-parole d'un organisme.

90

Le temps alloué, comme vous le savez, je rappelle ça rapidement, vingt (20) minutes. Je vous conseille de prendre peut-être jusqu'à dix (10) minutes pour la présentation orale. Sachez que les mémoires sont lus, leur contenu nous est familier, donc dans la mesure où tout ce que vous raccourcissez en termes de présentation va nous permettre des échanges, et c'est dans les échanges évidemment que finalement, on trouve parfois des pistes intéressantes. Alors ceux et celles qui estiment absolument essentiel de lire au point d'épuiser les vingt (20) minutes, bien, il y aura peu ou pas de possibilité d'échange. Alors c'est une question de jugement que je vous laisse.

100

95

C'est très important que je vous dise ceci! Il va y avoir des questions que nous allons poser qui pourraient être interprétées tantôt comme étant en faveur du projet, tantôt comme étant défavorables au projet. Il n'en est rien. Alors il faut pas du tout tirer ou spéculer sur les orientations que la Commission pourrait prendre ou ne pas prendre à partir de ces questions-là. On parlait de ça tout à l'heure, et puis même dans la tradition de consécration des saints, il y a toujours l'avocat du diable, alors sans désigner qui, nous avons l'obligation de couvrir tout le terrain. Tout le terrain, ça veut dire poser toutes les questions qui s'imposent à partir des présentations des citoyens.

105

Cette partie également, comme vous l'avez constatée, il y a l'initiateur du projet qui a une table en arrière, il y a aussi une table mise à la disposition des personnes-ressources qui représentent les ministères qui sont avec nous.

110

Il y a un élément important de la deuxième partie de l'audience que j'aimerais aussi apporter à votre attention, c'est le droit de rectification. À la fin de chaque séance, la Commission permet à des parties intéressées, des citoyens, promoteur, ministères publics, de se prévaloir de leur droit d'apporter des corrections des faits par rapport à des propos qui ont été apportés et qui représentent des erreurs de faits selon leur évaluation des choses.

120

115

J'aimerais donner des exemples pour qu'on soit très clair. Il ne s'agit pas de corriger des jugements ou d'apporter des nuances par rapport à un avis. Il s'agit des choses, genre la lumière met douze (12) minutes pour se rendre du soleil à la planète que nous habitons, alors qu'il s'agit de neuf (9) minutes seulement. Ou quelqu'un qui dit, il y a sept (7) terminaux méthaniers en Espagne alors qu'il n'y en a que quatre (4). C'est de cet ordre-là qu'il faut. Ou quelqu'un qui dit, telle loi a certaine ou tel règlement s'applique à telle chose, alors elle ne s'applique pas. C'est de cet ordre-là qu'il s'agit de la rectification.

125

Et j'invite évidemment l'initiateur du projet ou le représentant des ministères, s'il y a matière à apporter des corrections de faits de cette nature-là, de s'adresser à monsieur Fillion

que vous connaissez aussi; il va prendre note de ça, et juste avant la fin de la séance, je vais faire appel à ceux qui se sont inscrits pour apporter des corrections de faits dans l'ordre de leur inscription.

135

Il y a la possibilité de faire des prestations orales à partir de la salle maintenant, de la part des gens, des participants ou citoyens qui n'ont pas annoncé leur intention de le faire, je les invite à se faire inscrire par monsieur Fillion aussi, dans la mesure où on a la capacité de le faire. Parce qu'il y a déjà des personnes qui sont sur une liste, il y a déjà une liste ouverte, pour ce genre de présentation orale séance tenante, alors dans la mesure où on a le temps de le faire, on va le faire.

140

Comme vous le savez, au moment où on se parle, notre mandat est toujours pour déposer un rapport le 4 avril. Il s'agit ici, je dois vous dire, il s'agit d'une limite imposée par la procédure québécoise. La procédure fédérale en tant que telle n'a pas de limite temporelle, n'a pas de limite de temps, mais l'entente Canada-Québec en la matière ayant accepté la procédure québécoise, donc il y a une date butoir qu'on est tenu de respecter le 4 avril. Et nous sommes, au moment où je vous parle, réputés en mesure de le faire. Il suffit de continuer à nous envoyer des pensées positives et des ondes positives, et puis on va pouvoir le faire! Le rapport étant évidemment destiné aux deux (2) ministres.

145

S'il y a besoin que je vous rappelle les centres de consultation, alors on va le faire rapidement. D'abord le bureau du BAPE à Québec, 575, rue Saint-Amable. Il y a la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal pour les Montréalais qui sont ici avec nous ce soir, par intérêt pour le projet.

150

Il y a la bibliothèque Pierre-Georges-Roy à Lévis. Bibliothèque Luc-Lacourcière à Beaumont, bibliothèque Albert-Rousseau à Saint-Étienne et bibliothèque Anne-Marie-Filteau à Saint-Nicolas, également à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et la bibliothèque Gabrielle-Roy à Québec.

160

155

Je vous invite également à prendre une (1) minute ou deux (2) pour remplir un sondage que nous avons en arrière de la salle. Ce sondage nous permet de bien calibrer les services et améliorer les services et s'assurer que ce qu'on fait répond à vos attentes correctement et que notre manière de s'acquitter de notre mandat est effectivement la bonne manière. Voilà! Alors les sondages sont toujours appréciés, on les traite, on attache beaucoup d'importance à ça. Alors merci à l'avance pour le temps que vous allez donner à ce geste.

165

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES CO₂ SOLUTION

PAR LE PRÉSIDENT:

175

Sans plus tarder, vous voyez, c'est beaucoup plus court que la première partie de l'audience, j'invite maintenant CO₂ Solution, monsieur Réjean Blais président.

Alors bienvenue et on vous écoute.

180

PAR M. RÉJEAN BLAIS:

185

Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs! Alors c'est à titre de président du conseil de CO₂ Solution et aussi fondateur de l'entreprise, je suis accompagné de madame Sylvie Fradette qui est docteure en génie chimique, c'est elle qui est responsable de la recherche chez CO₂, elle est avec nous depuis dix (10) ans.

Alors nous sommes tous les deux (2) citoyens de Lévis. Alors comme nous avons

remis un mémoire au BAPE il y a quelque temps, alors je ne lirai pas tout le mémoire, seulement des parties.

190

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin)

195

Et "Bencok et Wilcox", une compagnie américaine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, "Le succès...")

200

FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième paragraphe, fin, "... notre proposition")

Alors je ne lirai pas les données données par Cacouna!

205

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, "Au lieu de...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin, "...environnementale")

210

Alors monsieur le Président, si vous me permettez, comme il me reste encore un petit peu de temps, j'aimerais demander à Sylvie Fradette qu'elle nous explique un peu notre technologie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec plaisir. Allez-y madame.

215

220

225

230

235

PAR Mme SYLVIE FRADETTE:

Donc notre technologie, en quelque sorte, elle reproduit ce que notre corps fait à chaque instant. Donc à chaque fois qu'on inspire, on inspire de l'oxygène, mais dans notre corps, par la digestion des aliments, tout ça, on produit du CO_2 dans notre corps; puis dans notre corps, en fait, il y a une enzyme qui s'appelle anhydrase carbonique, puis qui, elle, facilite en fait le transport du CO_2 en le transformant sous forme d'un ion qui est le bicarbonate, ce qui fait que ça devient non toxique pour notre corps.

De la même façon, lorsque le bicarbonate arrive à nos poumons, cette enzyme-là intervient également pour nous permettre d'expirer le bicarbonate en le retransformant sous forme de CO_2 .

Donc en fait notre technologie, ce qu'elle fait, c'est qu'elle tire profit de l'utilisation de cette enzyme-là afin de pouvoir accélérer et maximiser la capture du CO_2 , le captage du CO_2 qui est présent dans un effluent industriel. Donc en fait, notre technologie permet le captage du CO_2 à partir d'un effluent, et c'est basé sur l'utilisation d'une enzyme qu'on retrouve dans le corps humain.

Donc c'est une technologie qui privilégie des conditions d'opération non énergivore, donc pression atmosphérique, température ambiante, et puis qui a démontré un avantage à être utilisée, comparativement à d'autres technologies pour la capture du CO_2 .

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Merci. Vous avez terminé ce que vous avez à partager avec nous, monsieur Blais?

PAR M. RÉJEAN BLAIS:

245

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Monsieur Blais, j'aimerais savoir si, au moment où on se parle, le procédé dont vous nous faites la présentation est opérationnel à une certaine échelle industrielle ou quasi industrielle?

PAR M. RÉJEAN BLAIS:

255

260

265

270

275

280

285

Non, elle n'est pas à une échelle industrielle. Le dernier test qu'on a fait, l'essai qu'on a fait, c'est à l'incinérateur de Québec où on avait un réacteur d'environ quatorze pieds (14 pi) de hauteur par deux pieds (2 pi) de diamètre. Mais justement, là, on cherche des partenariats au niveau industriel.

Alors tantôt, on parlait de "Bencok Wilcox", alors il y a beaucoup d'entreprises qui commencent à être intéressées, surtout qu'on parle beaucoup des changements climatiques de ce temps-ci et les gaz à effet de serre.

Mais non, on peut pas arriver puis dire demain matin, on construit à côté d'une telle entreprise un bioréacteur, on n'est pas rendu là.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Donc ça ferait partie d'une sorte d'expérimentation à grande échelle, bon.

Est-ce que vous avez fait des approches jusqu'à maintenant auprès de Rabaska?

PAR M. RÉJEAN BLAIS:

Oui, un peu. Mais disons qu'il faut les laisser s'établir avant de savoir si on peut être là.

Mais ils semblaient intéressés, oui, à regarder notre technologie.

En fait, nous autres, le message qu'on veut lancer aussi, c'est de dire, les gouvernements émettent un pour cent (1 %), lorsqu'ils construisent un bâtiment public, ils mettent un pour cent (1 %) pour la culture, peut-être qu'on pourrait commencer à penser à mettre un pour cent (1 %), je parle de pourcentage, mais quand les grosses entreprises veulent faire des projets, maintenant qu'on parle de développement durable puis de changements climatiques, peut-être qu'il pourrait se mettre la même chose aussi. C'est un peu ça qu'on dit, le message qu'on laisse aussi.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Merci.

290

Béliveau Proulx

PAR LE PRÉSIDENT:

295

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

300

Je voudrais savoir, qu'est-ce qu'on fait avec le produit riche en ion biocarbonate, on stocke, on doit le stocker? Le produit qui apparaît une fois le CO₂ traité, il est stocké, il est vendu, il sert à quelque chose, et quel est le genre de volume qu'il y aurait à produire si on voulait traiter le CO₂ du projet Rabaska?

PAR Mme SYLVIE FRADETTE:

305

Bien en fait, il y a plusieurs possibilités. On peut faire plusieurs choses avec l'ion bicarbonate, parce qu'en fait, quand ça sort du bioréacteur, c'est dans une solution, donc il faut donc traiter la solution.

310

Donc il y a différentes avenues qui peuvent être possibles. On peut le transformer sous forme d'un solide, un solide carbonaté. Donc selon ce qu'on produit, on pourrait le valoriser ou on pourrait utiliser aussi la solution pour neutraliser des déchets industriels aussi également.

315

On peut aussi, à partir de la solution de bicarbonate, refaire du CO₂ mais, cette fois-ci, de grande pureté pour une valorisation dans un procédé industriel. Ou sinon, une des avenues aussi, c'est ce qui est proposé par le GIEC, c'est de reprendre le CO₂ et de le stocker dans des réservoirs géologiques qui sont disponibles pour stocker le CO₂.

320

Donc il y a différentes, à partir de la solution, on peut faire différentes choses puis, bon, c'est des choses qu'on peut regarder, tout dépendant des partenaires avec qui on s'associe et des sites où on est aussi pour voir, mais il y a différentes alternatives.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

325

Est-ce qu'il y a des coûts énergétiques au retraitement?

PAR Mme SYLVIE FRADETTE:

330

Bien, ça dépend du procédé. Pour chacun, il y a des coûts énergétiques qui peuvent être impliqués, ils peuvent être plus ou moins importants.

335

C'est sûr que nous, par contre, ce qu'on veut, c'est avoir un bilan de réduction de CO₂, un bilan net pour la réduction du CO₂, donc c'est tenu compte dans l'évaluation des technologies, mais c'est sûr qu'il y a certains coûts énergétiques.

Mais dans le fond, ce qu'on souhaite, et on travaille à réduire un bilan net de CO_2 en considérant la consommation énergétique dans le bilan.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'imagine que les expériences que vous avez faites, c'était des expériences avec l'appui du Centre québécois de valorisation des technologies, vous avez présenté votre projet, je me rappelle là?

345

340

PAR M. RÉJEAN BLAIS:

Oui.

350 PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il vous manque encore une validation à l'échelle industrielle, semi-industrielle?

PAR M. RÉJEAN BLAIS:

355

La technologie fonctionne, mais à l'échelle où on est. Alors maintenant, il faut la grossir.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

Ça vous prend des données à cette échelle-là. Est-ce qu'on peut assimiler votre technologie, on peut la rentrer dans l'ensemble des technologies de captage, séquestration, captage de CO_2 ?

365

Parce qu'à la limite, quand vous évoquez, madame, la possibilité d'un dépôt définitif géologique, ça ressemble à des technologies de captage et de séquestration, c'est ça?

PAR Mme SYLVIE FRADETTE:

Effectivement.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous les traitez comme ça?

375

PAR Mme SYLVIE FRADETTE:

Oui, absolument. Nous, ce qui est particulier, c'est d'utiliser un biocatalyseur à l'intérieur du module de captage. Je dirais qu'on se démarque pour le moment surtout à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une dernière question! L'anhydrase carbonique qui est le catalyseur, dans ce cas l'enzyme, ça se compare comment avec des méthodes de captage de CO₂ régénérable avec des amines par exemple, côté consommation énergétique, comparativement?

385

390

395

380

PAR Mme SYLVIE FRADETTE:

Bon, je vous dirais qu'au point de vue consommation énergétique, c'est que nous, comme je le disais, on n'opère pas sous pression la température ambiante, donc ce qui fait qu'on n'a pas besoin d'énergie pour atteindre les conditions de pression élevée de température élevée.

Aussi, je vous dirais que notre avantage, c'est qu'avec l'utilisation de l'anhydrase carbonique, on est capable d'améliorer la capture du CO₂ des systèmes aux amines, donc on est capable d'amener un plus à ce système-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci madame, merci beaucoup monsieur Blais.

400

405

JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle monsieur Jean-Claude Lespérance s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Lespérance, on vous écoute.

410

415

420

PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:

Bonsoir monsieur Samak, bonsoir monsieur Paré, monsieur Waaub!

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai sciemment, je me suis abstenu de vous rappeler de résister à la tentation des applaudissements en faisant un test! Alors voilà! Dans l'obligation de vous rappeler s'il vous plaît de s'abstenir, etc., ça va! Merci.

Merci monsieur Lespérance.

Monsieur Waaub, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui. Peut-être avez-vous des exemples à suggérer à la Commission dans lesquels le concept de paysage culturel a été utilisé pour conserver ou protéger un territoire?

PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:

Au niveau du gouvernement du Québec, ça se fait tranquillement pas vite. Il y a des exemples qui me viennent à l'esprit dans le Nord du Québec présentement, où est-ce que le gouvernement est en train d'étudier un secteur. C'est surtout au niveau des aires, disons pratiquement on a déjà eu des ZEC et c'est à peu près ça qu'ils veulent faire pour protéger plus la nature que la culture et/ou le patrimoine qui ne semble pas encore être une notion à la mode ici au Québec.

440

425

430

435

En France, par contre, il y a les PNR, je me souviens plus du terme exact, où ils vont faire avec l'aide des communautés, et sur la loi, si je peux me référer à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le gouvernement peut demander l'assistance d'une municipalité, soit locale ou régionale de comté, pour prendre en charge justement la protection d'une aire protégée qu'ils vont définir ensemble.

445

450

Donc ça se fait déjà en France. Ici au Québec, ça ne se fait pas encore dans le même style, mais ça serait peut-être quelque chose à considérer.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

455

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

460

Monsieur Lespérance, pour être sûr de bien cerner donc la portée de vos recommandations principales! Parce que ce que la Loi sur les biens culturels permet de créer, c'est des arrondissements historiques, des arrondissements naturels ou une combinaison des deux (2).

470

475

480

485

490

495

Dans le présent cas, est-ce que vous recommandez de créer un deuxième arrondissement historique en plus de celui de l'île d'Orléans, et constituer des deux (2) rives du fleuve ou de redéfinir en un seul arrondissement ce qui est une d'une part l'arrondissement historique de l'île d'Orléans en lui ajoutant les deux (2) rives?

PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:

Ce que le gouvernement peut faire et ce qu'il devrait faire en fait, s'il suivait votre recommandation, ce serait, dans la Loi sur les biens culturels, la définition qui dit bien "arrondissement naturel d'un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque". Donc il peut se prévaloir de la Loi sur les biens culturels pour nommer ou pour définir un arrondissement.

Et la CCMQ, si vous allez sur le site de la Commission de la Capitale-Nationale, la Commission, disons que la géographie de la Commission part, c'est toute la région de Québec et ça va sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, ça passe à la pointe de Beaumont, ça contourne l'île d'Orléans au complet et ça s'en va du côté de l'Ange-Gardien sur la rive nord.

Donc la Commission de la Capitale-Nationale peut très bien définir aussi elle-même par son article 14, pourrait très bien décider que toute cette région là devient comme un genre de grand parc naturel et patrimonial, si vous voulez.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Et dans l'hypothèse où un tel arrondissement était institué, le projet Rabaska, selon vous, est-ce que ça l'exclut ou ça a comme conséquence de l'assujettir à ce moment-là à des conditions qui seraient fixées par le ministère de la Culture?

PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:

C'est pas moi qui va répondre à cette question-là, c'est plus le gouvernement.

Vous ouvrez un porte justement aux différents paliers de gouvernement pour qu'ils regardent ce projet-là. Présentement, ce projet-là, c'est bien beau d'avoir des audiences publiques, mais ce projet-là n'a pas été regardé par tous les paliers de gouvernement.

500

Et si tout ces paliers de gouvernement là devaient s'asseoir ensemble et regarder ce projet-là de toutes les façons, je pense que ce projet-là aurait pas sa place où il veut s'installer.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

505

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

510

Mais justement, alors pour clore la discussion et l'échange avec vous, monsieur Lespérance, vous avez dit tout à l'heure, allons-nous dire un jour, par rapport au berceau de la nation que, j'imagine, dorénavant n'est plus là en quelque sorte, je me souviens!

515

Alors j'aimerais revenir au projet pour comprendre vos soucis de façon immédiate. Vous avez vu les simulations visuelles qui ont été présentées, elles sont disponibles sur le site, vous savez aussi qu'il y a une fréquentation une fois par semaine, un bateau moderne, gros, etc., qui vient une fois par semaine.

520

En quoi exactement la présence visuelle des installations sur la rive sud, telle que vues dans les simulations visuelles à l'échelle, et un bateau qui arrive une fois par semaine, parfois la nuit, qui passe douze (12) heures et qui s'en va, bien peinturé, etc., en quoi sur le strict plan culturel, visuel, etc., en quoi ça risque de mettre en péril l'île d'Orléans en tant que berceau de la nation canadienne-française et québécoise par la suite?

525

PAR M. JEAN-CLAUDE LESPÉRANCE:

Monsieur Samak, une cheminée, c'est quelque peu dérangeant, une dizaine, ça l'est beaucoup.

530

Regardez, juste pour finir ma présentation, j'ai fait un travail sur la généalogie de ma famille, onze (11) générations en arrière, on est dans les peuples fondateurs au Québec. Ma famille, du côté paternel, vient de Montréal, et ma famille du côté de ma grand-mère, mon ancêtre, mon premier ancêtre était un monsieur Laurent de l'île d'Orléans qui a été fonder Rimouski.

535

Écoutez, l'année prochaine, je me propose d'aller voir le hameau d'où mon ancêtre est parti en France. Si je me ramassais devant un village qui a été défiguré à cause d'une grosse industrie, je ne suis pas certain que j'apprécierais mon voyage.

540

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci beaucoup monsieur Lespérance. Très apprécié, merci.

545

COMITÉ DE CONSERVATION DES TOURBIÈRES DE LÉVIS

PAR LE PRÉSIDENT:

monsieur Cadorette.

J'invite le Comité de conservation des tourbières de Lévis, madame Lamoureux et

Bonsoir madame. Bonsoir monsieur. Alors on vous écoute.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Bonsoir messieurs les Commissaires, bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Alors notre présentation va porter sur les tourbières en rapport avec le projet Rabaska.

Alors on va recommencer, excusez-moi! Il y a quelque chose qui marche pas, ça a sauté des images.

PAR LE PRÉSIDENT:

Continuez, c'est pas grave, on va vous suivre très bien!

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Alors notre mémoire était divisé en quatre (4) parties. Dans une première partie, on a étudié la valeur d'une tourbière. Ensuite, on valorise la tourbière Pointe-Lévis qui est sur le site du terminal. On parle aussi des tourbières le long du gazoduc, puis on a une petite conclusion.

La valeur d'une tourbière! Quelques chiffres sur les milieux humides. Les milieux humides disparus au Canada, c'est soixante-dix pour cent (70 %) dans les régions habitées.

Dans Chaudière-Appalaches, les milieux humides couvrent seulement deux virgule neuf pour cent (2,9 %) de la superficie et ils devraient constituer dix pour cent (10 %) d'un bassin versant. Donc on est en dessous.

À Lévis, c'est là qu'on constate les pertes les plus importantes dans Chaudière-Appalaches.

On parle beaucoup de faire rouler l'économie, de créer des emplois. En termes de tourbières, quand on détruit des tourbières, ça rapporte, c'est certain, aux promoteurs, aux entrepreneurs, aux employés, ça crée de l'emploi, ça fait rouler l'économie, mais ce qui rapporte encore plus, c'est les conséquences de ces destructions-là. Parce qu'il va falloir nécessairement remplacer les biens et services détruits pour toujours. Qui va payer là-dessus, c'est le bon peuple, c'est pas le promoteur.

565

560

570

575

580

585

Alors ce qu'on va essayer de voir, c'est la valeur des fonctions exercées par les tourbières. Il y a un groupe de treize (13) économistes ou écologistes de réputation internationale qui ont évalué dix-sept (17) services des écosystèmes en dollars US par hectare par année. Alors on va résumer simplement les principales fonctions.

600

Les tourbières arrivent premières pour cinq (5) des dix-sept (17) services, puis elles arrivent deuxièmes pour le total, devancées seulement par les estuaires. Alors on va voir cinq (5) fonctions importantes des tourbières.

605

Dans un premier temps, c'est une réserve d'eau fort importante. Deuxièmement, ça assure la stabilité du milieu. Ça présente un intérêt culturel et scientifique et un intérêt dans le traitement des déchets, de la pollution, et la régulation des gaz.

610

La valeur comme réserve d'eau, vous voyez, les chercheurs ont attribué sept mille cinq cents dollars par hectare (7500 \$/ha) par année juste pour la réserve d'eau. Vous voyez les autres chiffres, c'est effarant de voir la différence; vraiment, les tourbières, c'est ce qui arrive en premier comme réserve d'eau.

Les tourbières valent trois fois virgule six (3,6) les rivières. Et si on prend comme exemple la tourbière Pointe-Lévis qui a treize hectares (13 ha), faire disparaître la tourbière, ce serait l'équivalent de faire disparaître un lac de quarante-sept hectares (47 ha). On y penserait, parce que là, on la voit, l'eau, tandis que dans la tourbière, on la voit pas, elle est comme dans une éponge.

615

La fonction de stabilité qu'on appelle aussi la fonction tampon, c'est que les tourbières résistent aux variations. Par exemple, elles sont comme des éponges pour les pluies abondantes et la fonte des neiges; elles vont recevoir l'eau, la conserver, puis peu à peu la laisser s'écouler.

620

Elles vont résister aux conditions extrêmes, les tempêtes, verglas, inondations, sécheresses. On sait par exemple tout ce qui peut arriver quand il y a un verglas dans une forêt, mais une tempête, un verglas, une inondation, une sécheresse dans une tourbière, ça bouge pas.

625

Par exemple on attribue souvent l'augmentation des inondations à la déforestation. Pourtant, l'effet tampon des forêts a été évalué à deux dollars (2 \$), comparé à sept mille deux cents quarante (7240\$). Imaginez l'effet de la perte d'une tourbière sur des inondations.

630

Alors les tourbières présentent un intérêt culturel et scientifique, esthétique, spirituel, etc. Un des aspects intéressants, je vais vous donner, à titre d'exemple, les tourbières comme étant des archives. Alors les débris végétaux et animaux vont s'y accumuler sans se décomposer pendant des millénaires.

Un centimètre de matière organique dans une tourbière, c'est cent (100) ans. Ça pousse très très tranquillement, mais ça reste là longtemps. Ça témoigne de l'histoire locale et régionale. Chaque tourbière est unique par les débris végétaux, par les pollens par exemple qui vont rester déposés là, puis qui nous permettent de refaire l'histoire du climat, l'histoire des luttes entre les espèces.

640

Alors récemment dans Le Soleil, il y avait un article justement où on expliquait qu'on a observé la baisse soudaine de pollen de la pruche, du pollen de la pruche, l'espèce avait l'air d'être disparue, on s'est demandé, est-ce que c'est un changement climatique, une maladie! Alors en regardant un échantillon de tourbe qui avait quatre mille huit cents (4800) ans, il y avait des restes de la chenille de l'arpenteuse de la pruche, des aiguilles rongées, donc on a su l'histoire qui s'était passée il y a quatre mille huit cents (4800) ans, c'est pas rien!

645

650

Alors la disparition des archives des tourbières! Alors dans le sud du Québec, soixantedix pour cent (70 %) des tourbières sont détruites déjà ou très perturbées. Puis c'est une disparition qui s'apparente à l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie en 48 avant Jésus-Christ où on a perdu beaucoup beaucoup de documents. Alors les documents concernant la planète sont conservés dans les tourbières, puis on est en train de les perdre.

655

Alors la quatrième fonction, le traitement des déchets, le contrôle de la pollution, c'est une fonction importante des milieux humides en général. Retenons simplement que les tourbières exercent cette fonction-là deux fois et demie (2 ½), avec une valeur deux fois et demie (2 ½) plus grande que celle des lacs et rivières.

660

La régulation des gaz atmosphériques, ça l'a un certain impact ici, alors les tourbières sont des puits de carbone importants. Le carbone est captif dans la tourbe qui ne se décompose pas; alors le carbone, sous forme de gaz carbonique, ça contribue aux effets de serre, on le sait. Or un choix s'impose à Lévis. On a déjà un puits de carbone de treize hectares (13 ha), est-ce qu'on va le conserver ou est-ce qu'on veut faire importer des gaz à effet de serre?

665

670

Alors la valeur de la tourbière Pointe-Lévis, je m'attarderai pas trop longtemps, j'en avais parlé dans la première phase. Alors en partant des chiffres de cette étude-là, de Costanza, on a la valeur d'une tourbière, dix-neuf mille cinq cent quatre-vingts dollars US par hectare (19 580 \$/ha) par année. Alors multipliés par treize hectares (13 ha), puis ce qu'il y a de fascinant dans les tourbières, c'est qu'on évalue qu'elles ont dix mille (10 000) ans. Donc on arrive à deux milliards virgule cinq (2,5 G \$). Alors on calcule le capital en plus, ce qui nous donne deux virgule six milliards US (2,6 G\$). Trois virgule six (3,6) fois le budget de Rabaska.

675

Alors une magnifique photo de la tourbière au début de l'hiver!! Vous voyez l'espèce de rond blanc qui est ici, c'est cette tourbière-là que le projet Rabaska considère comme une perte totale un coup qu'il est installé dedans.

Je cède la parole à Pierre.

680

PAR M. PIERRE CADORETTE:

685

Bonsoir monsieur Samak, monsieur Waaub et monsieur Paré. Comme Gisèle venait de mentionner, je vais retrouver ma souris si ça peut se placer, c'est ça, la tourbière Pointe-Lévis représente une superficie, on dit, de treize hectares (13 ha), vous allez comprendre un petit peu plus loin que ça diffère des chiffres qui ont été présentés dans l'étude d'impact, vous verrez plus loin.

690

Mais la vue d'ensemble qu'on peut jeter, le coup d'œil est magnifique ici, parce qu'on peut extrêmement bien localiser l'ampleur du site. Alors le quarante-cinq point cinq hectares (45,5 ha) de déboisement va occuper toute cette section-ci.

695

La petite finale ici, c'est la Ville de Lévis qui a reboisé au-delà, je me souviens plus, vingt-cinq (25 000) à trente mille (30 000) arbres ici, mais tous les lots sous option d'achat avec Rabaska, la limite est ici, qui s'en va jusqu'à l'école Sainte-Famille et qui longe le fleuve et qui s'en vient jusqu'à la limite de Beaumont qu'on voit ici qui est un champ agricole. Je passe vite, c'était juste un petit aparté!

700

Alors c'est ce que je vais entretenir, la valeur environnementale faible ou forte, ça dépend du point de vue, et l'importance de l'impact environnemental.

705

Alors le promoteur estime que la tourbière a une faible valeur environnementale en raison de son état perturbé et de ce fait, la détruire complètement représenterait un impact faible. Nous sommes complètement en désaccord avec cette évaluation qui, selon nous, déprécie le milieu pour en réduire l'impact. Notre mémoire vise à rehausser la valeur environnementale de la tourbière que nous estimons n'être pas si perturbée que ça.

710

Alors ici sur la photo 99, ce qui est très intéressant de mentionner, c'est qu'on voit le début de la construction du chemin qui s'arrête, en 1999, à l'entrée ici de la tourbière. On voit une petite phase de déboisement dans la partie boisée, dans le périmètre de la tourbière.

715

Alors c'est ce qui va nous indiquer, avec la prochaine photo, que le chemin date de l'an 2000, de la fin automne 99. Ça, c'est une photo numérique qui date de l'année 2000 qui nous démontre bien que le chemin a été construit probablement à l'automne 2000 et que ce chemin-là permet dans le fond, j'appelle ça un chemin, le promoteur parle d'un fossé de drainage, mais dans le fond, c'est un chemin d'accès qui permet d'atteindre l'érablière au sud de la tourbière.

Le promoteur déprécie la tourbière principalement sur la base qu'elle a subi d'importants travaux de drainage au cours des années – non, je m'excuse! C'est parce que j'avais mes commentaires à l'écran et ils sont ici. Excusez-moi.

Je passe à mes commentaires sur la 2000. On voit ici le seul et unique fossé. Le matériel qui a été remblayé du côté est de la tourbière, ce qui a pour effet d'annuler le drainage escompté sur la partie est. Remarquez le pylône sud ici de la ligne d'Hydro-Québec et le secteur ombrotrophe que vous voyez ici de la tourbière qui s'avance dans l'emprise d'Hydro-Québec et qui fait, dans le fond, ce périmètre-ci que je vous distingue avec la souris, qui couvre, lui, une superficie que je vais vous préciser un petit peu plus loin!

Alors de notre avis, il est impossible que cet unique fossé puisse assécher la tourbière.

730

Voici à quoi ressemble un réseau de drainage visant l'abaissement de la nappe phréatique. Alors lorsqu'on veut drainer une tourbière, l'espacement suggéré entre les fossés varie de trente (30 m) à soixante mètres (60 m) entre eux, les fossés latéraux, et il faut absolument constituer un réseau de fossés avec des fossés principaux et des fossés latéraux.

735

Vous remarquez les petits points blancs aussi qui sont la terre qui est excavée et qui est déplacée et qui est positionnée de chaque côté de façon à ce que l'eau de ruissellement puisse être captée par le fossé.

740

Un autre argument de dépréciation du promoteur est à l'effet que la colonisation par les espèces arbustives témoigne de l'assèchement de la tourbière. C'est complètement farfelu, car toutes les espèces indiquées dans l'étude d'impact sont typiques de ces milieux. Nous considérons que la caractérisation du milieu et l'inventaire floristique ne peuvent être considérés que comme préliminaires.

745

Vous avez une citation ici du docteur en écologie forestière, le très réputé monsieur Miroslav M. Grandtner qui avait dit dans une communication en 1985 sur le drainage forestier que la végétation des tourbières ombrotrophes est caractérisée par l'abondance des arbustes de la famille des éricacées dont chamédaphné, lédon et kalmia, tous des arbustes qui sont très présents dans la tourbière Pointe-Lévis.

750

Dans son étude d'impact, le promoteur nous a présenté une comparaison de photos 1963 et 2004, pour montrer les conséquences du creusage des importants travaux de drainage, importants travaux de drainage mis entre guillemets.

755

Alors voici une photo aérienne de 1964 qui montre le début de construction des lignes d'Hydro-Québec. Alors on voit la tour, la photo de Rabaska était 1963. Ils avaient dessiné au crayon la tour. Alors la voici en construction, pas de rue Vitré ici, et l'emprise, on voit que la découpe a été faite, elle s'est fait couper le toupet un petit peu sur le nord, il n'y a pas le pylône sud actuellement, et on voit la partie ombrotrophe qui se délimite comme tantôt, qui avance dans une petite partie de la municipalité de Beaumont, vient ici comme ça et vient s'accoter vers l'ouest où actuellement, c'est planté ici.

760

Voilà, je vais me ramasser!

Alors la perturbation qui est liée à la construction des lignes d'Hydro-Québec ici, finalement, c'est une perturbation qui est liée au déboisement et à l'érection du pylône sud. Cette perturbation nuira très peu à la tourbière, on va s'en rendre compte.

770

On s'en rend compte ici, si je veux faire le lien avec ça, c'est qu'on voit le pylône sud ici, on voit la partie ombrotrophe. Alors la partie ombrotrophe, on veut dire caractérisée par la sphaigne, exactement typique d'une tourbière ombrotrophe. Alors tout à fait en état de fonctionner comme elle doit fonctionner, cette composante environnementale.

775

La perturbation du pylône représente environ quinze cents mètres carrés (1500 m²) de perte de milieu humide et c'est tout. Le milieu ombrotrophe totalise en tout dix point six hectares (10,6 ha), c'est-à-dire neuf point huit hectares (9,8 ha) dans sa partie principale plus zéro point huit (0,8 ha), qui donnent dix point six (10,6 ha), et environ un deux point quatre hectares (2,4 ha) de tourbière boisée. Ce qui totalise, selon nous, en incluant le point huit hectare (0,8 ha), treize hectares (13 ha).

780

Rabaska disait onze point six six (11,66 ha), la carte numérisée du MRNF donne douze point un huit quatre (12,184 ha) sans considérer la partie dans l'emprise d'Hydro-Québec.

785

Autre dépréciation de cette tourbière au nord de l'autoroute 20 mentionnée par le promoteur, c'est son absence des banques d'information sur les milieux humides. Voici une des cartes tirée du projet de conservation intégrée des milieux humides de la CMQ où on voit bien représentée la tourbière ombrotrophe, cartographiée par Canards illimités Canada. Les couleurs distinguent ombrotrophe et milieu boisé.

790

Autre carte très importante, c'est la carte écoforestière, le feuillet 2114 sud-est 2004 du MRNF, le même ministère des Ressources naturelles et de la Faune, situant la tourbière Pointe-Lévis dont l'appellation du peuplement est la même que la grande Plée bleue qui, elle, est une tourbière protégée. La grande Plée bleue est ici, et c'est un dénudé humide bien inscrit sur la carte.

795

Alors s'il arrive un gros projet, qu'est-ce qui se passe? En regardant la carte des installations de Rabaska, on voit bien que le site du terminal limite la marge de manœuvre du promoteur et ses contraintes de sécurité à respecter. Le terminal est coincé, coincé entre l'autoroute 20 ici, coincé entre la ligne d'Hydro et la limite municipale de la municipalité de Beaumont.

800

Les réservoirs ne peuvent être déplacés, roc sous-jacent, faille, etc., donc les réservoirs doivent être là.

805

Nous sommes persuadés que l'exiguïté du site a biaisé le processus d'analyse environnementale.

Donc dans notre mémoire, nous avons suivi le même cheminement que le promoteur pour déterminer l'impact environnemental sur la tourbière. Nous qualifions donc, suite à notre analyse, une grande valeur environnementale d'abord à la composante tourbière Pointe-Lévis.

815

Nous considérons que l'intensité de l'effet environnemental est très fort, car il est dû à un degré élevé de perturbation, parce qu'il y aura perte nette de la composante, d'où l'importance de qualifier de très forte ce qui, selon la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, est considéré comme ayant des effets environnementaux négatifs. Donc l'importance de l'impact, selon nous, elle est très forte.

820

Dernière diapositive, c'est l'autre carte de la CMQ où on localise bien la tourbière Pointe-Lévis qui est ici. C'est le grand Lévis. C'est-à-dire qu'ici, on est à la limite de Saint-Nicolas, et c'est la seule tourbière qui est située au nord de l'autoroute 20.

du Saint-Laurent de Lévis, ce qui lui confère un caractère régional unique et exceptionnel

C'est la dernière tourbière ombrotrophe à être entièrement située dans le bassin versant

825

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

830

Merci à vous. Alors deux (2) petites questions...

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Est-ce qu'on peut ajouter une conclusion?

d'après la nouvelle démarche d'autorisation du MDDEP.

835

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, allez-y rapidement, ça enlève des questions qu'on aura à échanger avec vous, mais allez-y, si vous estimez la conclusion importante!

840

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Bien, c'est qu'on voulait parler aussi des tourbières du gazoduc. Vous voyez, on a beaucoup de choses à dire.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on a le mémoire, il sera disponible aussi.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Je comprends. En gros, il y a des tourbières qui vont être affectées le long du gazoduc, sept virgule deux kilomètres (7,2 km) environ, et le promoteur dit que c'est pas grave. C'est un impact faible.

855

850

Tandis qu'un fossé de drainage dans une tourbière, ça, il dit que c'est un important travail, mais quand lui fait un gazoduc, ça, c'est faible!

860

Alors ce qu'on se demande aussi, c'est que les futurs promoteurs qui vont venir quand le gazoduc va être fait, qu'est-ce qu'ils vont dire? Un coup qu'on a fait une perturbation, ça en attire une autre.

865

Alors c'est ça en gros qu'on a à dire pour le gazoduc. Vous voyez bien que notre position, c'est de vous recommander de ne pas accepter que vos noms soient liés à la perte d'une tourbière ou de tourbières ou à des perturbations comme ça. Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

870

Ce que vous recommandez en clair, c'est qu'il y ait aucun empiètement sur les tourbières existantes?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Oui, à cause de la valeur très très importante.

875

PAR LE PRÉSIDENT:

880

D'abord, je pense qu'avec votre permission, je vais envoyer l'estimation que vous avez faite par rapport aux services financiers que les tourbières accordent par rapport au budget Rabaska, je vais, avec votre permission, envoyer ça à Robert Costanza, il va être très content de voir comment sa méthodologie est mise à contribution!

885

D'après vous, ça ressemblerait à quoi? Est-ce que vous acceptez tout de même que, nonobstant l'importance des tourbières que vous avez évoquée avec éloquence, et c'est clair que c'est important, qu'il y a quand même des tourbières à grande valeur, à valeur moyenne, médiocre ou peu de valeur?

Est-ce qu'une telle hiérarchie existe selon vous?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Je pense que votre ministère a déjà prévu ces choses-là, et les tourbières qui sont très petites – pas les tourbières – les milieux humides, c'est plus une démarche vers les milieux humides!

895

890

Les milieux humides de faible dimension, on les sacrifie maintenant, quand ça l'a moins d'un demi-hectare ($\frac{1}{2}$ ha), alors il y a des normes comme ça.

900

Mais les tourbières échappent à ces choses-là et sont toujours mises à part. Donc il y a pas moyen d'empiéter dans une tourbière sans que ce soit grave, autrement dit.

tout petit paragraphe dans la démarche qu'on cite dans notre mémoire qui dit que quand c'est la dernière tourbière d'un bassin versant, elle prend de l'importance. Elle revêt un caractère

exceptionnel, alors c'est le cas de la tourbière de la Pointe-Lévis.

Et c'est certain qu'il y a des tourbières qui ont plus de valeur que d'autres, mais il y a un

905

PAR LE PRÉSIDENT:

910

Maintenant, vous m'avez épargné une autre question par rapport au ministère, vous avez répondu les critères du ministère dans le domaine.

915

Une question "salomonique" que je vais vous poser! Si vous avez à choisir entre, si on vous dit que pour éviter l'empiètement sur la tourbière en question complètement, il va falloir sacrifier un peu de l'efficacité des mesures d'atténuation visuelle vues de l'île d'Orléans ou d'un point de vue privilégié quelque part dans le voisinage.

920

Accepteriez-vous, entre sacrifier ou empiéter sur la tourbière ou la garder intacte, quitte à ce qu'on ait des mesures d'atténuation visuelle beaucoup moins efficaces? Ce serait quoi votre choix?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

925

Le problème dans ce cas-ci, c'est que la perturbation la plus importante, c'est pas les buttes d'atténuation, c'est l'enfouissement des réservoirs qui est dans la tourbière aussi.

Or si vous enlevez les buttes d'atténuation visuelle puis que vous enfouissez des réservoirs, bien, ça donne rien d'enlever les buttes, dans le fond. La perte va être totale de toute façon.

930

Mais c'est bien sûr que je n'habite pas là, c'est pas dans ma cour, mais je pense qu'en termes de valorisation d'un écosystème à cause des services de cet écosystème-là, il faut

prendre ça en considération de façon très sérieuse, et pour moi, ça ne fait pas le poids, l'atténuation visuelle.

935

Je m'excuse auprès des gens qui restent là, mais il y aurait peut-être moyen de les mettre ailleurs, ces buttes-là. On met pas ça dans une tourbière.

PAR LE PRÉSIDENT:

940

D'accord. D'après vous, ou monsieur Cadorette, est-ce qu'une perte due à l'empiètement en ce qui concerne les tourbières pourrait se compenser ailleurs?

945

Est-ce qu'il y a, selon vous, la possibilité de compenser comme les mesures de compensation qui sont pratiquées maintenant, par exemple le ministère fédéral de Pêches et Océans dit zéro perte, alors est-ce que des pertes de cette nature-là en milieu comme ça pourraient être compensées?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

950

955

Bien justement, une tourbière, c'est pas une mare à canards. Une mare à canards, on la détruit, puis Canards illimités va vous en faire deux (2)!

Mais une tourbière, elle a dix mille (10 000) ans, on n'est pas capable d'en refaire. Il n'y a pas moyen de recréer cet habitat-là, en tout cas on n'est pas encore rendu là.

Ce serait peut-être une bonne job pour quelqu'un qui a du temps, mais je veux dire, c'est impossible d'en recréer une.

Alors on peut pas en détruire une puis dire il y a pas de perte nette.

960

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour les fonctions d'archivage historique que vous avez évoquées, sans doute, c'est sûr que c'est pas compensable, mais en termes de fonction, je dirais rénale de la planète, ça pourrait se compenser?

965

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Moi, je vois pas bien comment.

970

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Si vous enlevez un rein, il est enlevé!

PAR LE PRÉSIDENT:

980

975

On peut pas aménager un rein ailleurs?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

985

Bien, il y a rien qui vaut une tourbière de cette façon-là, sinon un estuaire, mais il y a rien qui vaut ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

990

D'accord. Monsieur Cadorette?

PAR M. PIERRE CADORETTE:

995

Oui, je pourrais ajouter sur cette question de compensation, c'est absolument certain que la tourbière, nous, on souhaite vraiment, de toute façon on souhaite que le projet Rabaska n'ait pas lieu à cet endroit-là!

1000

Mais actuellement, la compensation dans l'esprit du promoteur, lui, il décide de détourner le ruisseau Saint-Claude sur neuf cent vingt-cinq mètres (925 m), en tout cas, là, les chiffres peuvent m'échapper un petit peu, alors il le rallonge même de vingt-cinq-trente mètres (25 m-30 m), il change le tracé, bon, il modifie la composante ruisseau Saint-Claude complètement! Il fait tout ce qu'il faut faire, végétalisation, tout ça avec toutes les techniques de respect de ça. Ça, il y a pas de problème.

1005

Par contre, il va dire au MDDEP qui se posait la question sur la compensation, si on détruit la tourbière, qu'est-ce que vous allez faire comme compensation! Ah bien voilà, ce qu'on fait avec le ruisseau Saint-Claude, on le fait tellement bien que ça compenserait le milieu humide, la perte de milieu humide!

1010

C'est complètement deux (2) choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Ça, c'est irrecevable, ça a aucun rapport.

1020

Si on déplace une composante qui est comme un ruisseau, on la déplace et elle a une valeur qui doit être évaluée. La tourbière, elle, madame Lamoureux l'a dit, c'est de très grande valeur, et c'est un écosystème fragile: il est dans le bassin versant du Saint-Laurent, il nourrit le ruisseau Saint-Claude, etc. Elle a beaucoup de qualités.

1025

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1030

On a vu, on sait et on voit un peu d'après vos photos qu'une tourbière, ça évolue quand même jusqu'à un certain point, et que ce soit par des forces naturelles ou encore des forces anthropiques, donc l'intervention de l'homme pour différentes fins, et certaines de ces interventions-là ont été faites bien avant que Rabaska apparaisse dans le paysage.

1035

Qu'est-ce que vous recommandez comme mesure, le cas échéant, pour préserver cette tourbière-là, si Rabaska se réalisait pas? Parce qu'il y a quand même des propriétaires, il y a des gens qui ont des intérêts de ce côté-là, il y a des vocations d'exploitation du territoire autour, alors comment s'assurer qu'elle conserverait les qualités que vous lui avez définies?

1040

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

vendre à Rabaska. La Ville pourrait s'en occuper.

1045

On a reconnu deux (2) éléments perturbateurs: la ligne électrique. La ligne électrique est entretenue de sorte qu'il y a pas d'arbres qui vont pousser là, mais ça reste une tourbière. La tourbière est encore là, elle est encore fonctionnelle.

1050

Le deuxième élément perturbateur, c'est un canal qu'on a vu quand on est allé visiter, c'est un canal qui est illégal. Il y a pas eu de certificat d'autorisation d'émis dans ce cas-là. Qu'est-ce que le ministère de l'Environnement peut faire, je le sais pas. J'ai posé la question, j'ai pas encore eu de réponse.

1055

mot, mais en tout cas, où on remet des tourbières en bon état. Ça coûte presque rien.

remettre la tourbière en état, de remplir le fossé; il y a des techniques, je me souviens plus du

Mais chose certaine, il y a pas eu de certificat d'autorisation. Ce serait assez simple de

Donc on pourrait faire ça et en faire un attrait touristique, si on veut, plutôt que de le

ာျင်

Je sais que la Ville a déjà la grande Plée bleue, c'est pas à elle de toute façon, c'est le ministère de l'Environnement qui s'en occupe pour faire une réserve écologique. Il y a d'autres tourbières, c'est bien sûr, mais on ne peut plus se permettre d'en perdre une seule.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065

D'accord, votre message est assez clair.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Merci.

1070

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame, merci monsieur Cadorette.

1075 PAR M. PIERRE CADORETTE:

Juste pour répondre à la question sur technique, je voulais chercher la photo!

La façon de réparer la tourbière, monsieur Paré...

1080

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Non monsieur Cadorette, la question a été répondue. C'était pas sur le plan technique, c'était sur le plan vraiment presque juridique. Merci.

1085

PAR M. PIERRE CADORETTE:

D'accord.

1090 PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. On a rendez-vous avec madame Lamoureux une deuxième fois, on aura la possibilité de s'y attarder s'il le faut! Merci.

1095

CHRISTIAN LÉVESQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Monsieur Christian Lévesque s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Lévesque. PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE: 1105 Bonsoir messieurs les Commissaires. PAR LE PRÉSIDENT: 1110 On vous écoute. PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE: J'aurai pas besoin de vingt (20) minutes, c'est assez bref. 1115 **PAR LE PRÉSIDENT:** C'est bien. 1120 PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE: **LECTURE DU MÉMOIRE** FIN DE LA LECTURE (Page 3, sixième paragraphe fin, "...investissements inappropriés".) 1125 Nous savons maintenant que le Conseil municipal en place est favorable à ce projet hélas! LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, septième paragraphe, "Dire qu'au Québec...") 1130 FIN DE LA LECTURE (Page 3, septième paragraphe fin, "... des ingénieurs brillants.") Des travailleurs efficaces. LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, huitième paragraphe, "Importer du gaz...") 1135 FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... de nos petitsenfants") 1140 Et des personnes âgées. LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, "Lorsque ceux-ci...")

PAR LE PRÉSIDENT:

1145

Merci monsieur Lévesque. Monsieur Paré, monsieur Waaub, ça va!

1150

Bon, monsieur Lévesque, vous semblez faire peu de cas du fait, du moins selon un consensus quelque part, que les réserves canadiennes sont à la baisse et qu'on peut pas se fier, c'est-à-dire il nous manquera du gaz naturel en fonction de ce qu'on voit côté réserves canadiennes. Vous n'accordez pas beaucoup d'importance à l'idée ou vous n'accordez pas beaucoup de crédit à l'idée, lequel?

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

1155

C'est un peu les deux (2). J'accorde pas beaucoup de crédit, et j'ai confiance à l'intelligence des Québécois, à l'intelligence de nos scientifiques, de nos ingénieurs qui vont nous donner ce que nous avons besoin en énergie.

1160

Dans les années cinquante, ils nous disaient qu'on allait manquer de pétrole dans les années deux mille, le début des années deux mille; puis du pétrole, je pense qu'on n'en manquera pas encore. Ces prévisions-là, je les mets un petit peu en doute, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165

Et il y a certains qui diraient que ce que vous avez souligné à l'effet que la majorité des foyers au Québec sont chauffés à l'électricité, il s'agit d'un cas exceptionnel dans le monde, comme vous l'avez dit, et si des gens vous disent que cette exception n'est pas tout à fait très sage dans la mesure où on n'est pas sur une île. Si le Québec était une île isolée comme l'Islande par exemple, bon, on a l'électricité, on l'utilise pour toutes les applications.

1170

Mais il y a des positions qui disent, écoutez, comme vous n'êtes pas insulaires, ce serait beaucoup plus rentable pour la planète, pour l'écologie, etc., etc., d'augmenter le chauffage en gaz naturel et d'exporter le surplus électrique à un endroit comme l'Ontario où on peut l'utiliser au lieu de brûler du charbon.

1175

Alors ce serait une histoire intercanadienne à la fois pour le Canada et la planète gagnant-gagnante. Que dites-vous de ça?

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

1185

1180

Hydro-Québec trouve les moyens possibles et imaginables pour réduire la consommation d'énergie le plus efficace, je pense que c'est dans cette direction-là qu'il faut aller plutôt que nous emmener le gaz, augmenter la production de CO₂. Je pense qu'on l'a signé, comme je le disais, le Protocole de Kyoto, en s'engageant à aller diminuer nos gaz à effet de serre, puis là, avec ce projet-là, on va les augmenter.

Qui a signé le Protocole de Kyoto, ce sont des gens responsables en qui on a confiance. C'est sûr que les gouvernements actuellement ne démontrent pas autant de sagesse qu'à ce moment-là il y a dix (10) ans, mais j'espère bien que ça va revenir, les intentions de réduire nos gaz à effet de serre.

1190

PAR LE PRÉSIDENT:

1195

En fait, dans la présentation du projet, on nous informe que le projet impliquerait une petite augmentation au Québec mais à l'échelle canadienne et continentale, l'effet net du projet, c'est une baisse. C'est ce que vous avez entendu avec nous quand le projet a été présenté, en termes d'émission de gaz à effet de serre.

1200

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205

C'est ça. D'accord, très bien. Certainement votre mémoire rentrera dans toute la matière qui nous alimente.

Merci monsieur Lévesque.

1210

COGÉMAT

PAR LE PRÉSIDENT:

1215

J'invite la compagnie Cogémat, monsieur Patrick Bernatchez.

Alors monsieur Bernatchez, on vous écoute.

1220 PAR M. PATRICK BERNATCHEZ:

Je vais commencer par me présenter! Mon nom est Patrick Bernatchez, je suis gradué de l'École polytechnique en génie géologique en 95, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, je suis directeur du bureau de Cogémat à Lévis et Saint-Georges-de-Beauce.

1225

Je suis ici, bien, avant de vous faire connaître pourquoi Cogémat est en faveur du projet Rabaska, je vais faire un rappel des installations. Parce que je vais tout au long de mon discours, je vais en parler.

Donc il y a la préparation du site qui inclut donc tout le terrassement, l'excavation et la canalisation jusqu'aux réservoirs. Et ensuite, il y a les installations terrestres qui incluent les réservoirs et tous les bâtiments ainsi que la torchère, et les installations maritimes, le quai, la jetée et le gazoduc qui relient le port jusqu'aux installations provinciales.

1235

Pour présenter la firme, Cogémat, on est donc des consultants en géotechnique, géologie de l'environnement, hydrogéologie, et on œuvre depuis 1977 au Québec.

Notre clientèle essentiellement, bien, c'est l'industriel, le commercial, public, parapublic.

1240

On a un bureau donc à Lévis, Saint-Romuald, et à Saint-Georges-de-Beauce. Nos bureaux regroupent ici dans la région vingt (20) employés dont quinze (15) ingénieurs et techniciens spécialisés.

1245

Nos domaines d'activités sont le contrôle des matériaux, donc vérification de bétonciment, granulat, sable, essais de compacité sur les matériaux lors de la mise en place ainsi que leur qualité, ainsi que des études géotechniques, études environnementales, recherche en eau, sols contaminés, donc tout ce qui a rapport au sol et à l'eau souterraine.

1250

Depuis l'automne 2006, nous avons joint les rangs de LVM-Fondactec. Donc LVM-Fondatec, la plus importante firme de consultants en géotechnique et contrôle des matériaux au Québec qui regroupe plus de quatre cents (400) ingénieurs, techniciens et personnel de soutien technique. Ils sont présents au Québec depuis plus de quarante-cinq (45) ans avec un chiffre d'affaires de trente millions (30 M\$).

1255

LVM-Fondatec ainsi que Cogémat sont des filiales de Dessau-Soprin, Dessau-Soprin étant une firme d'ingénierie au Québec.

1260

Ainsi, le regroupement de toutes nos filiales nous permet d'avoir un guichet unique de services intégrés au Québec, que ce soit en transport, en télécom, à l'international, le bâtiment et bien sûr la section géotechnique, matériaux de qualité dont Cogémat et LVM-Fondatec font partie.

1265

Notre intérêt à la réalisation du projet Rabaska, c'est de maintenir des grands projets au Québec comme à l'étranger, parce que nous, on œuvre au Québec et à l'étranger.

1270

Donc aussi, ça va contribuer à maintenir en région des emplois de haute qualité. Donc nous, on a des ingénieurs, des techniciens en génie civil, des géographes, des chimistes, c'est tout du monde, lorsqu'on est dans la région de Québec, qui viennent de la région, on favorise souvent l'emploi local. Donc nous, c'est pour maintenir, on est en faveur pour maintenir l'engagement et l'embauche de ces gens-là.

Tout au long du projet, on peut être impliqué dans différentes étapes dont la préparation du site. Il va y avoir près d'un million de mètres cubes (1 M m³) de sol à excaver, donc tout au long de la mise en place de ces sols et de l'excavation, il y a du contrôle qualité à faire.

1275

Il y a de la construction de routes d'accès. Donc c'est la même chose, lorsqu'on construit les routes, il va y avoir du contrôle qualité lors de la mise en place des granulats et du pavage.

1280

Il y a les talus d'atténuation visuelle, les corridors de service et les bétons de canalisation entre la jetée et les réservoirs.

1285

Il y a les installations maritimes. Donc on peut faire également des études pour des fondations sur pieux, le bétonnage des pieux, contrôle qualité des pieux, l'inclinaison. Également lors de la jetée, pour les études, pour la mise en place de la jetée.

1290

Pour les installations terrestres, juste la partie des réservoirs, il va y avoir cinquante mille mètres cubes (50 000 m³) de béton, ça prend énormément un suivi qualité pour s'assurer que le béton est conforme aux normes en vigueur. Et c'est des services que notre firme peut offrir.

1295

Également il y a les bâtiments dans les installations terrestres, donc tout ce qui a rapport à l'ingénierie des bâtiments, les sols, les bétons, encore là, la compaction, remblayage des murs, etc.

1300

Finalement, il y a le gazoduc aussi. Donc il y a quarante-deux kilomètres (42 km) de canalisation et encore là, ça prend des contrôles qualité pour s'assurer que le gazoduc repose sur des sols de bonne qualité. Il y a des études préliminaires à faire pour savoir si les sols sont aptes à recevoir le gazoduc.

L'intérêt à la réalisation, c'est la croissance de notre entreprise bien entendu. C'est d'offrir, donc de mousser notre CV avec un projet d'envergure comme ça qui peut être réalisé encore au Québec comme à l'international.

1305

Ça va favoriser l'embauche d'employés, parce qu'on a estimé qu'on allait doubler dans la région Chaudière-Appalaches le nombre d'employés, donc de vingt (20) à quarante (40), et qui peut au Québec aller sur deux (2) à trois (3) ans, jusqu'à cent (100) employés de plus.

1310

Donc c'est du personnel technique provenant – on a l'habitude ici d'engager du monde qui vient par exemple du Cégep Limoilou, université, à Saint-Georges aussi il se donne le génie civil, donc c'est tout du monde qui étudie dans la région et qu'on engage. Ça peut être les fils, les cousins, le monde de notre famille qui reste dans la région.

En conclusion, Cogémat est très présente à Lévis et à Saint-Georges. On a une forte présence locale. On assiste souvent à tout ce qui se rapporte à la Chambre de commerce.

Avec notre regroupement avec LVM-Fondatec et avec Dessau-Soprin, on offre un large bassin de ressources au Québec.

1320

Nous sommes les seuls à offrir un guichet unique, donc un regroupement à travers toutes les régions du Québec qui pourraient aider au développement du projet Rabaska ici dans Chaudière-Appalaches.

1325

Et le point principal, le principal point, c'est que lorsqu'on œuvre dans une région comme ici, ayant un projet comme ça, on va favoriser les retombées économiques avec nos sous-traitants qui sont toujours locaux ainsi que nos fournisseurs et toutes les ressources permanentes et les employés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330

Merci monsieur Bernatchez.

Monsieur Waaub, vous avez des questions?

1335

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

À combien vous chiffrez le nombre d'emplois total susceptibles de faire partie de votre offre de services?

1340

PAR M. PATRICK BERNATCHEZ:

Normalement, OK, on parle d'un projet qui pourrait donner, c'est une dizaine de personnes juste sur le chantier pour l'assurance qualité, et c'est pour ça que quand on parle à Saint-Georges-Lévis, on est vingt (20) employés en ce moment, facilement on va doubler le monde.

1345

Il faut mettre cinq-six (5-6) personnes au chantier, plus trois-quatre (3-4) autres au bureau, laboratoire, les essais sur tous les matériaux, on parle de doubler. Donc on a quinze-vingt (15-20) personnes qu'on va juste attribuer pour le projet.

1350

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Et c'est des emplois de haute qualification?

PAR M. PATRICK BERNATCHEZ:

Oui, c'est du monde que souvent ils ont des techniques en génie civil, des ingénieurs géologues, civils, géographes, chimistes.

On engage énormément aussi des étudiants, des stagiaires qui sont en cours ou du monde, soit stagiaires à l'université ou au cégep qui peuvent offrir des stages en régime coopératif par exemple.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1365

1355

1360

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1370

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Oui, c'était plus peut-être pour satisfaire ma curiosité, une question d'information!

1375

Dans le document que vous nous avez fait parvenir, monsieur Bernatchez, vous dites que le projet Rabaska vous a confié un mandat pour une étude d'avant-projet sur l'influence des lignes d'Hydro-Québec à haut voltage, leur influence éventuelle sur les ouvrages enterrés.

1380

C'est des documents que vous avez préparés pour le compte de Rabaska dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, est-ce que c'est de ça qu'il s'agit?

PAR M. PATRICK BERNATCHEZ:

1385

Oui. Ici, on parle, ce n'est pas directement disons un mandat que Cogémat a été mandatée, c'est une filiale de Dessau, c'est CPI Corrosion qui a fait les études, si je me rappelle bien; ils ont vérifié une étude d'impact sur les conduites enfouies, s'il y avait possibilité de corrosion ou non.

1390

Donc c'est de l'avant-projet effectivement qui a été mandaté à une des filiales et non à Cogémat et LVM-Fondatec, mais CPI Corrosion.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1395

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai une question. Avez-vous déjà une expérience avec un projet de cette envergure?

1400

PAR M. PATRICK BERNATCHEZ:

Si je vais en général, Dessau-Soprin, bien, tout ce qui est réservoir de GNL, tout ça, non. Ça, c'est évident que les ressources viennent de l'extérieur, ça, on est un peu tous au courant.

1405

Nous, si on parle de LVM-Fondatec, Cogémat, on a énormément de projets similaires, si on parle de béton de masse, on a travaillé beaucoup sur les projets d'hydroélectrique, les routes, on travaille beaucoup avec le ministère des Transports. Donc on a énormément d'expertise dans ces domaines.

1410

PAR LE PRÉSIDENT:

1415

D'accord. Mais sur votre résumé, côté affaires, un projet comme ça vous positionne, en quoi ça va changer votre profil ou votre crédibilité comme fournisseur de services?

PAR M. PATRICK BERNATCHEZ:

1420

Bien, le fait d'ajouter un projet de cette envergure, ça nous permet de mousser notre CV, je veux dire. C'est le génie québécois qu'on peut faire valoir ici. On s'entend que je suis ici, oui, on voit un petit peu de publicité, je veux dire, mais je suis là pour mousser le génie québécois, les grands projets québécois, et c'est ça que je veux faire valoir ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

C'est légitime. Merci monsieur Bernatchez.

1430

AURÉLIE TANGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

Mademoiselle Aurélie Tanguay s'il vous plaît.

1435

J'hésitais entre mademoiselle et madame, alors je ne me suis pas trompé trop?

PAR MIIe AURÉLIE TANGUAY:

1440

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on vous écoute!

1445

1455

1460

1465

1470

PAR MIIe AURÉLIE TANGUAY:

Bonsoir.

1450 LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup mademoiselle Tanguay, c'est très apprécié que vous preniez la peine de venir vous adresser à nous, il y a tant d'autres choses intéressantes à faire ce soir, j'en suis sûr! De renoncer à ça pour venir le partager avec nous est très apprécié.

J'aurais deux (2) petites questions!

Vous utilisez le terme briser le fleuve, c'est assez important comme formulation, vous l'avez bien choisi, vous avez pensé aux mots à utiliser, effectivement ça a un effet choc.

Mais j'aimerais juste aller un tout petit peu plus loin avec vous!

Actuellement, le même fleuve est utilisé pour la navigation maritime. Il y a des bateaux qui ramènent du pétrole, des produits dangereux, etc., etc., à l'état actuel. Oui, le projet, si le projet se réalise, il va y avoir une toute petite augmentation d'un bateau par semaine; c'est vrai qu'il est plus gros.

Est-ce que vous estimez toujours que si le projet se réalise, ça va revenir à briser le fleuve? Ça va vous enlever la capacité d'en profiter et d'en jouir, vous pensez?

PAR MIIe AURÉLIE TANGUAY:

Bien, moi, depuis que je suis toute petite, mes parents m'amènent au bord du fleuve, puis j'aime ça. Puis j'ai une école qui a une vue sur le fleuve...

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 L'école Sainte-Famille?

PAR MIIe AURÉLIE TANGUAY:

Non, je vais à l'école Marcel-Mallet, puis on en a juste un au Québec, puis je crois qu'une de plus, bien, il faut prendre la bonne décision, puis il faut dire non.

1485

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Le message est très bien reçu.

1490 Moi personnellement, j'en suis reconnaissant.

Mes collègues, est-ce qu'il y a des questions à mademoiselle Tanguay? Non.

Encore merci infiniment.

1495

PAR MIIE AURÉLIE TANGUAY:

Merci.

1500

JEAN-GUY ALLARD

PAR LE PRÉSIDENT:

1505

Monsieur Jean-Guy Allard est là? Et après ça, on prendra une pause!

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

1510

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires et le personnel de la Commission!

LECTURE DU MÉMOIRE

1515 **PAR LE PRÉSIDENT**:

Merci à vous monsieur Allard. Alors j'ai une question pour vous, mais j'aimerais voir si monsieur Paré a une question?

1520 PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Monsieur Allard, donc vous habitez tout de même à l'extrémité...

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

1525

Je demeure dans le secteur.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1530

D'accord. Dans le schéma d'aménagement, dans les règlements de zonage de Lévis, l'ancienne ville de Lauzon et ainsi de suite, on attribue une volonté donc de développement industriel dans ce secteur-là depuis au moins vingt (20) ans. Puis ça pourrait être autre chose qu'un port méthanier, qu'un terminal méthanier, ça, on s'entend là-dessus, mais il a quand même toujours été question de regrouper à cet endroit-là de l'industrie lourde.

1535

Est-ce que c'est un facteur qui a pu vous influencer et dont vous avez pas voulu tenir compte au moment où vous vous êtes installé là, d'une part? Et surtout, parce que je veux pas m'attarder tellement à ce point-là, mais c'est surtout pour savoir si la perspective d'industrie lourde de ce côté-là, c'est pas quelque chose avec lequel vivent nécessairement les gens qui habitent dans ce coin-là?

1540

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

J'aurais deux (2) commentaires à votre réponse.

1545

Premièrement, je suis natif de Lévis, comme je l'ai mentionné. J'ai été dans le domaine des affaires toute ma vie. Alors la région de Lévis, la rive sud est en expansion depuis plusieurs années, puis fait l'envie même de la Ville de Québec.

1550

On accueille de bons commerces et de bonnes industries qui procurent des centaines d'emplois. Ils ne polluent pas, ils ne défigurent pas non plus le fleuve avec une jetée comme ils veulent installer. Ils n'ont pas besoin de s'accaparer tout un secteur pour créer seulement une soixantaine d'emplois. Ils sont capables d'en créer, pas besoin de ça.

1555

Le deuxième facteur que je voulais invoquer, j'ai vécu une expérience dans les années soixante à Saint-Romuald: j'avais une propriété à Saint-Romuald. À un moment donné, on a eu un promoteur qui s'appelait dans le temps Golden Eagle, aujourd'hui Ultramar, qui a voulu s'installer. Au début, il y avait peut-être trois-quatre (3-4) réservoirs, c'était pas plus grave que ça, j'ai manifesté mon intention contre le projet à ce moment-là, mais ça a passé quand même. Aujourd'hui, on a environ cinquante (50) réservoirs.

1560

Les élus du temps sont passés, aujourd'hui, on a les élus de Lévis, ils respirent la pollution, ça semble leur faire plaisir, et puis ils s'attendent, ils s'apprêtent à commettre la même bêtise.

Alors on aura Ultramar à l'ouest et on aura Rabaska à l'est. On aurait un beau port à Saint-Romuald, on aurait un beau port à Lévis, puis quand on rencontre des touristes à Québec, la première question qu'ils nous posent, ils nous demandent, quels sont les individus qui ont pu décider d'avoir des ports comme ça sur un fleuve aussi beau que ça!

1570

Alors je pense qu'il y a des industries qui peuvent venir, puis qui peuvent créer beaucoup plus d'emplois qu'une soixantaine d'emplois. Lorsqu'on regarde, j'ai l'impression que c'est un projet, à mon avis c'est un projet qui se veut un développement économique à tout prix. Si on regarde ce qui s'est passé depuis le début de ça, on regarde le promoteur, il veut réaliser son projet, c'est logique de sa part, je veux dire, il est dans la business pour faire de l'argent, il est pas là pour faire des aumônes, lui!

1575

Et puis en plus de ça, on a les élus de Lévis qui se sont dépêchés à signer des protocoles d'entente pour plusieurs millions de dollars, puis ça, bien, je pense que ça fait l'affaire de tout le monde.

1580

Par contre, les citoyens qui sont à l'est comme nous, ce qu'on a eu comme contact direct avec le promoteur, ça a été une politique de compensation qu'on a reçue par courrier, et puis à ce moment-là, bien, ils nous disaient dans une petite lettre qui s'adressait à ça, si vous êtes pas confortables avec le projet, vous êtes dans une zone d'un point cinq (1,5 km) qu'ils ont évaluée, qui était pas une zone d'exclusion, il faut bien s'entendre là-dessus, bien là, ils nous ont dit, bien, si vous êtes pas d'accord à rester là, bien, je veux dire, on peut vous garantir une valeur marchande de votre maison, vous pouvez la mettre en vente, puis coudon, trouvez-vous une place ailleurs!

1590

1585

Alors quand on sait que tous les gens qui demeurent dans notre secteur, ils possèdent en général des terrains de dix mille pieds (10 000 pi²), vingt mille pieds (20 000 pi²), trente mille pieds (30 000 pi²) et plus de terrain, plusieurs ont des vues sur le fleuve, ils ont des bons voisins, c'est une communauté qui est très bien tissée, puis là, vous leur demandez d'aller je sais pas où, dans un terrain de six mille pieds (6000 pi²). À quelle place qu'on va trouver ça? À quelle place que ces gens-là vont trouver ça? Il y en a pas.

1595

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

D'accord. Monsieur Waaub, allez-y, puis je terminerai avec une question.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1605

Dans votre mémoire, vous dites, lorsqu'un projet de cette nature s'installe, automatiquement d'autres industries lourdes connexes très polluantes viendront s'ajouter.

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Oui.

1610

1615

1620

1625

1630

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Pouvez-vous un peu élaborer vos craintes?

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

On a juste à se fier à la Ville de Lévis! Qui a mentionné que des industries du froid, ce serait une belle affaire! C'est pas moi qui le dis, c'est la Ville de Lévis.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Deux (2) petites questions. Il y a des stratégie énergétiques ou des politiques énergétiques du Québec qui ont été élaborées sous l'égide des deux (2) grandes familles politiques du Québec, et les deux (2) préconisent de façon très claire un rôle important du gaz naturel dans l'avenir du Québec. Donc on peut dire qu'il y a consensus politique, vous l'avez entendu à la première partie de l'audience.

Une fois qu'on a dit ça, une fois qu'on met de côté le fait que les approvisionnements, enfin que les réserves canadiennes sont en déclin, etc., etc., à moins qu'on mette ça en doute, automatiquement on dit qu'il y a de la place pour des approvisionnements diversifiés.

Vous ne critiquez pas ça?

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

1635

Non. Je veux dire, le gaz naturel, je ne suis pas contre à cent pour cent (100 %)...

PAR LE PRÉSIDENT:

1640

Mais pas à cet endroit-là.

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

1645

Pas à cet endroit-là. Moi, je pense qu'il y a d'autres endroits où ils peuvent être installés. Par contre, si on regarde les dernières nouvelles qu'on vient d'avoir, si on regarde le barrage Eastmain qu'ils veulent passer l'électricité, on en a de trop. On va en vendre en Ontario, on va en vendre aux États-Unis.

Alors je veux dire, à un moment donné, est-ce qu'on en a vraiment besoin du gaz naturel? Je ne pense pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

D'accord. Deuxième question! Vous avez évoqué l'acceptabilité sociale et vous semblez douter de la légitimité de référendums, du moins celui qui a été fait à Lévis...

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

Il y a pas eu de référendum à Lévis, à Beaumont.

1660

1665

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez qualifié ça comment, le sondage à Lévis?

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

À Lévis, ce sont des sondages qui se sont faits. À mon avis, c'est pas des contacts avec la région immédiate où le port va être installé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675

Je reçois ça. Mais d'après vous, l'acceptabilité sociale ou l'acceptation sociale se définit à partir de quoi? Si on dit vrai ou faux, on verra bien, mais si on rend compte que soixante-dix pour cent (70 %) de la population de Lévis est favorable et trente pour cent (30 %) n'est pas favorable...

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

1680

Bien moi, je pense qu'il faut respecter quand même un secteur qui est quand même assez grand pour demander à ces gens-là qu'est-ce qu'ils pensent de ce projet-là ou du moins, si on avait été approché au tout début pour savoir un petit peu nos opinions, peut-être que ça aurait peut-être changé la donne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

Donc vous pensez qu'une meilleure communication aurait pu...

PAR M. JEAN-GUY ALLARD:

1690

Je vous dis pas qu'on serait arrivé à dire que ça nous intéresse bien gros le projet, pas du tout! On n'en veut pas de port méthanier, c'est aussi simple que ça.

	S'ils veulent aller ailleurs, ça, nous autres, on va s'en laver les mains, mais en autant que c'est loin d'une population.
1695	PAR LE PRÉSIDENT:
	Merci beaucoup monsieur Allard.
1700	Alors une pause de quinze (15) minutes bien méritée! Il y a un foyer en arrière, un vrai!
	SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES
1705	

REPRISE DE LA SÉANCE GABRIELLE LAROSE

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

J'invite madame Gabrielle Larose s'il vous plaît et je vous invite à prendre place.

Bonsoir madame Larose. On vous écoute.

1715

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

Avec plaisir, madame Larose.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1725

Ça fait deux (2) fois qu'on entend dans les mémoires que les USA ne veulent plus de ports méthaniers. C'est une déclaration que vous faites comme ça ou vous avez une documentation à cet égard-là?

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

1730

Non, pas comme ça, oui, on a vu à différents endroits.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1735

Parce qu'on a vu qu'il y avait des projets quand même là aussi?

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

1740

Oui, il y a des projets, mais on a vu à d'autres endroits, depuis trois (3) ans, on a vu qu'ils en voulaient pas.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Qu'ils les ont rejetés carrément, c'est ça?

1745

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

Il y en a qui ont été rejetés, peut-être que c'est pas passé, je sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750

1755

D'accord. Il y a en effet des communautés qui sont contre des terminaux, comme le projet qu'on a ici; il y en a qui ont fait des référendums, etc., mais le fait reste qu'il y a beaucoup de projets de terminaux méthaniers encore à l'étude aux États-Unis, et les États-Unis, par la voie du Département d'énergie, annoncent très clairement que le gaz naturel liquéfié, importé de l'outre-Atlantique, aura sa place aux États-Unis pour des années à venir, etc.

Alors c'est l'information que nous avons.

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

1760

Peut-être. Peut-être, mais qu'ils les fassent, s'ils les veulent. S'ils veulent du gaz, qu'ils les fassent, eux. Qu'on les fasse pas ici pour eux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

C'est légitime, c'est légitime. Le projet, d'ailleurs, ils disent que selon le projet, c'est pas pour l'exportation.

1770

Mais j'aimerais revenir à une question que vous avez mentionnée. Vous dites, ça nous touche évidemment quand vous dites que le promoteur ne parle jamais des personnes dont la propriété ou les propriétés plutôt sont en jeu.

1775

L'initiateur du projet nous a présenté une politique de compensation, ça fait partie de la documentation, il y a certaines propriétés qui ont été acquises, etc., etc.

Alors quelles propriétés qui vous concernent et qui ne sont pas couvertes par la politique que l'initiateur de projet a partagée avec nous?

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

1780

1785

Bien, le promoteur, c'est dans le un point cinq (1,5 km). Mais dans le un point cinq (1,5 km), nous sommes dans le un point cinq (1,5 km), mais la politique de compensation, est-ce que vous l'avez lue attentivement?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire, qu'est-ce que vous retenez, vous? Oui, on l'a lue.

Béliveau Proulx

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

1790

Moi, ce que je retiens, c'est que les gens sont comme mal pris avec ça. Ils n'en finiront plus de ça, de parler de ça, puis il faut toujours communiquer avec Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

Donc votre propriété est à l'intérieur du rayon d'un virgule cinq kilomètre (1,5 km)?

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

1800

D'un point cinq (1,5 km). J'y vais à pied à tous les jours régulièrement sur le site.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous n'êtes pas satisfaite de l'offre ou de la méthode de compensation que Rabaska offre?

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

1810

1805

Bien, pas du tout, pas du tout. Puis ils se vantent sur les journaux, ils se vantent qu'ils donnent le double pour les terres qu'ils ont acquises, puis ils donnent le double, puis ils se vantent. Puis les gens arrivent puis disent, ah, chialez pas, vous allez être bien payés, vous êtes bien payés, chialez pas, vous avez pas à chialer. C'est pas vrai.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

1820

Alors je vais vous faire une demande, madame Larose. Ça serait très apprécié de la Commission si vous preniez le temps de juste nous envoyer une note en disant c'est quoi les éléments exactement qui ne vous satisfont pas.

PAR Mme GABRIELLE LAROSE:

Oui, c'est facile.

PAR LE PRÉSIDENT:

1825

Dans l'approche en matière de compensation des propriétés touchées, l'approche du projet Rabaska. Alors faites-nous part de ces mécontentements et les raisons, soyez le plus clair et le plus précis possible.

1830	PAR Mme GABRIELLE LAROSE:
	Oui, c'est sûr.
1835	PAR LE PRÉSIDENT:
	Ce serait très apprécié.
	PAR Mme GABRIELLE LAROSE:
1840	Oui, je vais le faire.
	PAR LE PRÉSIDENT:
1845	Alors vous savez comment communiquer ça avec nous?
	PAR Mme GABRIELLE LAROSE:
1850	Aussitôt que possible.
	PAR LE PRÉSIDENT:
	Très bien.
1855	PAR Mme GABRIELLE LAROSE:
	Je vous remercie beaucoup.
	PAR LE PRÉSIDENT:
1860	Merci madame Larose.
	PAR Mme GABRIELLE LAROSE:
1865	Bonsoir.
1870	

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite la Fédération des chambres de commerce du Québec, en l'occurrence monsieur Bernard Hogue et madame Françoise Bertrand.

Alors madame Bertrand!

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs. Désolée, monsieur Hogue ne peut être avec nous, car il était contagieux d'une mauvaise grippe!

Alors la Fédération des chambres de commerce du Québec vous remercie d'avoir accepté de nous entendre sur notre position relativement au projet de terminal méthanier Rabaska

Fondée il y a près de cent (100) ans, la Fédération des chambres de commerce du Québec, la FCCQ, constitue le plus vaste réseau des gens d'affaires au Québec. Acteur incontournable du paysage économique, la FCCQ parle au nom de cent soixante-deux (162) chambres de commerce locales dont vous entendrez certaines juste après moi d'ailleurs, représentant pas moins de cinquante-sept mille (57 000) entreprises actives dans tous les domaines économiques.

L'engagement de la Fédération et ses nombreuses interventions dans l'espace public sont motivés par la volonté de promouvoir le développement économique, d'encourager l'esprit d'entreprise et de favoriser la création d'emplois.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "Dans le cadre...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin, "... des utilisateurs")

Au moment où les entreprises québécoises doivent affronter d'énormes pressions dues à la mondialisation des marchés, vous comprendrez que le contrôle des coûts de l'énergie est primordial pour un grand nombre de nos entreprises, afin d'assurer leur compétitivité et donc leur survie.

Permettez-moi ici d'illustrer mon propos!

Depuis la mise en œuvre au début des années quatre-vingt du programme fédéral de pénétration du gaz naturel sur son territoire, le Québec ne dispose que d'une seule source d'approvisionnement, l'Ouest canadien. Tout le gaz naturel consommé par le Québec provient

1890

1875

1880

1885

1895

1900

1905

1915

de l'Alberta, en utilisant le gazoduc du TCPL. La motivation principale de ce programme était de consolider le lien énergétique entre l'Ouest canadien producteur et le Québec, importateur du gaz naturel.

1920

La même philosophie présidait à la construction du pipeline Sarnia-Montréal pour ce qui est des approvisionnements pétroliers. Jusqu'à aujourd'hui, le Québec a disposé d'une source d'énergie gazière fiable et hautement sécuritaire. Cette situation peut toutefois, à moyen et long termes, se fragiliser pour une raison purement physique. La stagnation et ensuite le rétrécissement éventuel de l'offre du gaz naturel de l'Ouest.

1925

En effet, les réserves canadiennes en gaz naturel ne représentent plus aujourd'hui que point neuf pour cent (0,9 %), les États-Unis trois pour cent (3 %) du total des réserves mondiales. En comparaison, la Russie occupe vingt-six point sept pour cent (26,7 %) de ce total. Le Qatar, quatorze point sept pour cent (14,7 %), l'Iran, quinze point deux pour cent (15,2 %). L'Algérie et l'Arabie Saoudite, respectivement deux point six (2,6 %) et trois point huit pour cent (3,8 %), statistiques évidemment de 2003 qui datent déjà.

1930

Le rapport réserves-production est de neuf point deux (9,2) ans au Canada. Au moment où dans la plupart des pays producteurs, ce rapport varie entre vingt-cinq (25) et cinquante (50) ans, avec un pic de quatre-vingts (80) ans environ pour la Russie.

1935

L'augmentation de la demande sur les marchés mondiaux viendra en tout premier lieu des États-Unis. Comme pour le pétrole, la part de la consommation du gaz de ce pays par rapport au total de la consommation mondiale est d'environ vingt-quatre point trois pour cent (24,3 %), au moment où, par rapport au total mondial, ses réserves ne représentent que trois pour cent (3 %), et sa production domestique, environ vingt et un pour cent (21 %) en 2003.

1940

Il est clair, dans ces conditions, et toutes choses égales par ailleurs, que le ratio réserves-production de ce pays est déjà faible, soit l'ordre de neuf point cinq (9,5) ans et le Canada, neuf point deux (9,2) ans, et sera en déclin demain par rapport à sa demande future de gaz naturel.

1945

Cette demande, selon les prévisions, va augmenter d'ici 2020 à un taux annuel moyen d'un point sept pour cent (1,7 %).

1950

Par ailleurs, la proximité géographique de l'Ouest canadien et des États-Unis dont toutes les prévisions de la demande en gaz naturel annoncent la hausse dans le moyen et long termes, exercera sans aucun doute un effet d'attraction qui viendra fragiliser encore plus la position du Québec comme acheteur captif.

1955

Étant donné que le Québec ne produit pas du gaz naturel commercialisable sur son territoire, la seule issue possible à cette situation est l'ouverture du Québec vers l'extérieur, afin de diversifier ses sources d'approvisionnement pour répondre d'abord et avant tout à ses

besoins intérieurs en gaz naturel et à l'accroissement de ses besoins dans le futur. Il en va de notre développement économique.

1965

Face à une telle situation et étant donné le contexte international que nous avons décrit précédemment, l'introduction du GNL au Québec trouve là sa meilleure justification. Certainement la moins possible à contester, sauf si nous estimons que le gaz naturel peut être substitué par des sources d'énergie autochtones, ce qui n'est pas réaliste selon nous.

1970

En effet, si le Québec est sensible à la question de la sécurité, c'est essentiellement parce qu'il n'est ni producteur ni de pétrole ni de gaz naturel, malgré que ces deux (2) formes d'énergie occupent au moins la moitié de sa consommation totale d'énergie. Jusqu'à présent, aucune découverte vraiment commercialisable n'est venue changer la donne et il est peu probable que cette situation change, sauf s'il se produit une découverte vraiment imprévue.

1975

À notre connaissance, aucune grande société pétrolière ou gazière internationale n'a manifesté un intérêt concret de venir investir dans l'exploration au Québec, malgré la hausse importante des prix du pétrole ces dernières années, ce qui normalement aurait dû être le cas si les indices de découverte possible étaient présents.

1980

Devant ces faits, la seule politique à suivre, selon nous, est d'encourager la diversification des sources d'approvisionnement pour le pétrole et le gaz. L'introduction du GNL s'inscrit tout naturellement dans ce schéma.

1985

Rappelons-nous qu'au début des années quatre-vingt, le Québec était tributaire de l'Ouest à environ cinquante pour cent (50 %) de ses importations en pétrole brut. Une fois que les prix du pétrole international a commencé à baisser en 85-86 et ensuite à stagner pendant une longue période de temps à moins que vingt dollars (20 \$) le baril en 1986 jusqu'à 99, le pétrole albertain a commencé son déclin en se retrouvant de plus en plus non compétitif, du moins pour le Québec. Il était par conséquent tout à fait normal que le Québec s'adresse aux sources étrangères pour s'approvisionner.

1990

Aujourd'hui, aucun baril de pétrole ne provient plus de l'Ouest et le nombre de fournisseurs du Québec n'a fait qu'augmenter en se diversifiant. Ce qui était vrai pour le pétrole hier peut et doit le devenir demain pour le gaz naturel. D'où la nécessité de s'ouvrir tôt ou tard vers l'extérieur pour s'approvisionner en gaz. D'où aussi la nécessité d'introduire le GNL. Sauf si on laisse l'initiative dans ce domaine aux autres provinces de l'Atlantique, ce qui ajoute un intermédiaire dans le contrôle de notre approvisionnement.

1995

Le premier défi du Québec consiste donc à sécuriser ses approvisionnements futurs en gaz naturel, en diversifiant ses sources pour n'être plus totalement captif, comme c'est le cas aujourd'hui.

D'autant plus que la production du gaz naturel canadien, de l'avis des spécialistes, ne tardera pas à rentrer dans sa phase de déclin, étant donné son faible rapport réserves-production.

2005

Dans ce contexte, la Fédération appuie donc la construction du terminal méthanier de Rabaska en appui avec les chambres de commerces locales du territoire.

2010

En terminant, la Fédération des chambres de commerces du Québec souhaiterait sensibiliser le BAPE sur l'impact des pressions exercées par les non-développeurs sur la sécurité énergétique du Québec. À la lumière de cette analyse, les opposants à la construction des ports méthaniers hypothèquent grandement la capacité de la province à exploiter pleinement son fort potentiel énergétique et à participer également à la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre.

2015

En effet, conformément au mémoire de la FCCQ présenté dans le cadre des consultations générales sur la Politique énergétique du Québec en décembre 2004, il convient d'adopter une vision continentale de la réduction de la pollution liée à la production de l'énergie.

2020

Aussi, en référence à la position de la FCCQ en réponse au Plan de développement durable du gouvernement du Québec, mars 2005, nous souhaitons insister sur le fait que l'application des principes de développement durable restera incomplète et inefficace si elle n'adhère pas aux impératifs du développement économique.

Merci.

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous madame Bertrand. J'ai une question. Monsieur Paré, allez-y!

2030

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Oui, bien, si vous m'offrez de commencer!

2035

Madame Bertrand, vous nous avez fait part d'une analyse assez rigoureuse et assez serrée de la problématique de l'énergie, je vais cependant, cet aspect-là des questions, les laisser à mon président!

2040

Dans le document qu'on a reçu d'avance, la Fédération prenait bien soin de distinguer entre la problématique de l'énergie et la question de la localisation géographique, si bien que dans le document, vous ne vous prononciez pas nécessairement en faveur de Rabaska, ce que vous avez choisi de faire ce soir. Ce qui me permet par conséquent de vous poser une question.

Est-ce que la Fédération est favorable à ce qu'il y ait plusieurs terminaux méthaniers, d'une part, et d'autre part, selon vous, quelles seraient les considérations à privilégier pour localiser ces équipements-là, sachant les enjeux environnementaux et d'acceptabilité sociale qu'ils soulèvent?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

2050

Bien écoutez, la Fédération était présente aux audiences pour Cacouna, est présente aux audiences pour Rabaska, donc je pense que nos présences expliquent bien que nous sommes en appui aux deux (2) projets. Nous pensons qu'il est important d'avoir une énergie plurielle donc en sources d'énergie et qu'il n'y a pas nécessité d'avoir un seul site, il y aurait certainement possibilité de considérer deux (2) sites.

2055

Maintenant, par rapport aux dimensions environnementales, nous croyons que les deux (2) projets, dans un processus rigoureux, peuvent, avec l'aide des recommandations que fera le BAPE, être capables d'avoir des projets qui peuvent allier à la fois acceptabilité sociale, dimension environnementale et aussi pression économique.

2060

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2065

Mais on pourrait se retrouver aussi dans un scénario où une des commissions du BAPE aurait dit oui à Gros-Cacouna et qu'une autre dise non à Rabaska aussi. Je veux dire, je donne aucune indication, comme le président l'a indiqué!

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

2070

Mais ce sera le gouvernement à décider, si je comprends bien les processus. Nous, comme fédération et comme principe aussi lié à la liberté d'entreprendre, il nous semble que compte tenu notre argumentaire qui est très basé sur l'importance de ne pas être captifs d'une seule source d'approvisionnement, on voit pas de problème à ce qu'il y en ait deux (2) autres, au contraire.

2075

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Il y a un tout petit point sur lequel j'aimerais vous entendre d'une façon un peu plus précise!

2080

Quand vous dites à un moment donné dans votre document, et je pense que vous y avez fait allusion en termes généraux, vous parlez du rétrécissement de l'espace d'expansion de la production d'hydroélectricité, et vous en concluez:

2085

"Cette saine concurrence ne peut avoir lieu si les tarifs d'électricité restent, comme c'est le cas aujourd'hui, environ la moitié du coût marginal de production."

Vous êtes donc favorable à une éventuelle déréglementation des coûts d'électricité, des tarifs d'électricité?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Bien, c'est pas une question de déréglementation, les prix peuvent être encore réglementés, mais on a recommandé, dans les positions que nous avions, au moment de la Politique sur l'énergie, avec transition bien sûr, de bouger doucement vers une vérité des prix.

2095

2090

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Merci.

2100 PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Je vous en prie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

Monsieur Waaub, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2110

2115

2120

Dans votre mémoire, vous parlez de la consommation d'énergie par habitant au Québec, en mentionnant qu'elle a augmenté entre 82 et 2002. Est-ce que c'est la consommation des ménages ou c'est la consommation moyenne de la province, incluant toute l'économie, notamment le développement des alumineries et tout ça?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Les deux (2), monsieur. À la fois sur le marché domestique et à la fois sur le marché de l'économie, donc des entreprises.

Il est clair que du côté de la consommation plus industrielle, elle est plus importante par client, si on peut dire, mais du côté domestique, elle a augmenté aussi.

Ce qui amène aujourd'hui évidemment toute une approche d'efficacité énergétique dans laquelle la Fédération elle-même est engagée.

2125

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, vous avez fait un argument, vous présentez un argument cohérent dans la mesure où, quand on prend le Québec dans son ensemble, et l'argument qui plaide en faveur de la diversification, on l'entend à Québec, on l'entend à Tokyo, on l'entend à Madrid, on l'entend à Londres, à Washington, etc.

Et vous êtes certainement un organisme bien enraciné au Québec, au sens large du terme.

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

2150

2155

2160

2165

2130

2135

2140

Et votre antenne locale est bien enracinée localement aussi.

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Tout à fait. Et nous travaillons ensemble.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça se voit. Mais quand on pose la question maintenant d'un point de vue de la communauté d'accueil du projet, on peut présenter l'analyse suivante qu'on est face à une situation où les bienfaits du projet rayonnent à travers le Québec et les bienfaits du projet, écologiquement parlant, rayonnent à travers le Canada et l'Amérique du Nord par l'effet global du projet, mais que les inconvénients du projet sont assumés presque entièrement par la communauté d'accueil, ne serait-ce qu'une partie de cette communauté se sente lésée par les inconvénients perçus ou réels, etc.

Ce déséquilibre entre les bienfaits d'une part et l'étroitesse de la zone qui reçoit les inconvénients, et ça se voit dans chaque projet pratiquement, et sachant que la Loi sur le développement durable préconise correctement, il y a le principe de solidarité, de l'équité, et la solidarité, alors à la lumière de ces éléments, comment vous voyez ce déséquilibre perçu entre les bienfaits tout à fait légitimes et la concentration d'inconvénients tels que vécus par une bonne partie des résidents de la région d'accueil?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

2170

Écoutez, c'est curieux, je montrais à mes collègues des chambres locales que pendant les vacances de Noël, je lis, je suis une grande lectrice, et je lisais le livre de Jean O'Neil sur

Béliveau Proulx

l'île d'Orléans, et j'étais en vacances, j'étais loin de Rabaska, et j'ai été ramenée à Rabaska, parce qu'on n'y parle des néonatifs et des étranges. Les étranges, ce sont très souvent les retraités qui vont s'établir ou qui ont la maison de week-end, mais très souvent...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est joli comme terme.

2180

2185

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

C'est très joli. Je pense qu'on peut pas penser que dans des enjeux de cette envergure, on va avoir un équilibre parfait. D'ailleurs, je ne crois pas qu'aucune des décisions quelles qu'elles soient, gouvernement ou vos recommandations au BAPE vont être parfaitement dans deux (2) plateaux équilibrés.

Maintenant, je pense qu'il doit y avoir des mesures qui visent à vraiment permettre à la communauté une réconciliation et une acceptation.

2190

Et ce que j'en comprends de la démarche qui a été faite présentement par Rabaska, c'est une longue démarche; elle n'a pas commencé en 2007, elle est longue, ardue à bien des égards, mais généreuse en ce sens qu'elle a mis beaucoup d'énergie, beaucoup d'efforts à établir un dialogue, écouter, comprendre, expliquer, mais aussi recevoir quels étaient les ennuis, les préoccupations, les besoins, et je pense qu'il est possible avec cette écoute et avec l'aide évidemment du BAPE à terme, et les préoccupations des différentes parties qui vont se présenter devant vous au fil des audiences, d'avoir, si c'est pas un équilibre parfait, à tout le moins une proposition qui sera aménagée de façon plus acceptable et plus réconciliable des impératifs qui sont, il faut bien le dire, plus difficiles à aménager forcément.

2200

2195

Maintenant, il y a de l'emploi, et je pense que les chambres locales demain que vous rencontrerez, c'est-à-dire que vous rencontrez immédiatement après moi et demain, la Chambre de Lévis, sauront mieux que moi vous expliquer comment ils ont envisagé ce que ça veut dire au niveau de la communauté locale pour l'essor économique.

2205

C'est quand même le plus grand projet qu'on n'a pas eu au Québec d'entreprise privée depuis très longtemps, ça veut dire des emplois. Qui dit des emplois veut dire aussi des rayonnements dans la communauté en termes des commerces, une vitalité, un optimisme qui, on l'espère, saura alléger ce qui heurte d'autres citoyens de la communauté.

2210

PAR LE PRÉSIDENT:

Une dernière question. Vous dites le plus gros projet sous forme de capital privé qu'on a vu au Québec depuis longtemps, de mémoire, savez-vous depuis combien de temps?

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

Bien, on me dit de vingt-cinq (25) à trente (30) ans.

2220 PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Bertrand. Très apprécié.

PAR Mme FRANÇOISE BERTRAND:

2225

Merci à vous. Bonne fin de soirée et bonne fin d'audience.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 À vous aussi.

PÔLE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES

2235

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant Pôle Québec Chaudière-Appalaches, Chambre de commerce de Lévis, Chambre de commerce de Québec, monsieur Gaston Déry.

2240

Monsieur Déry, bonsoir. Identifiez vos collaborateurs et allez-y.

PAR M. GASTON DÉRY:

2245

Oui. Je m'appelle Gaston Déry, je suis vice-président aux matériaux transformés chez Pôle Québec Chaudière-Appalaches. Je suis accompagné ce soir de monsieur Christian Lévesque qui est vice-président de Vitrerie Lévis et qui est aussi le président de la Chambre de commerce de Lévis, ainsi que monsieur Alain Kirouac qui est directeur général et vice-président exécutif de la Chambre de commerce de Québec.

2250

On vous remercie de l'opportunité que vous nous offrez de présenter le mémoire.

L'approche qu'on a décidé de prendre ce soir est de ne pas vous présenter les quarante (40) pages du mémoire...

2255

PAR LE PRÉSIDENT:

On les a lues.

PAR M. GASTON DÉRY:

2260

... vous les avez lues, j'en suis convaincu. On veut plutôt vous faire comprendre les messages qui sont inclus dans le mémoire, évidemment on va être disponible pour les questions.

2265

C'est un mémoire conjoint de la Chambre de commerce de Québec, de la Chambre de commerce de Lévis, de Pôle Québec Chaudière-Appalaches, et on va insister sur les choses qui sont pour nous importantes, l'ensemble des paramètres sont très importants, comme la sécurité est très importante, l'environnement est très important. On va insister évidemment aussi beaucoup sur tout ce qui concerne les retombées économiques.

2270

Alors si vous me le permettez, je vais débuter le mémoire conjoint! D'abord, on dit oui au développement durable. On a parlé beaucoup du développement durable. Il faut se rappeler que c'est une notion qui a été mise de l'avant par la Commission Brundtland en 1987 qui porte le nom de Brundtland, parce que c'est madame Gro Brundtland qui était première ministre de la Norvège à l'époque qui dirigeait cette commission.

2275

C'est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

2280

Alors Rabaska, à notre point de vue, monsieur le Président, répond à ces principes, parce que d'abord, les impacts résiduels du port méthanier et des installations d'exploitation sont jugées de faibles à nuls et démontrent que le projet pourrait très bien s'inscrire sans difficulté dans ce secteur. Les effets des émissions atmosphériques du terminal sur la santé seront imperceptibles.

2285

On a aussi constaté en analysant l'étude d'impact que les quinze (15) composantes de l'environnement qui ont été retenues pour l'évaluation des impacts du gazoduc, il y en a sept (7) qui appartiennent au milieu biophysique et huit (8) au milieu humain, et la plupart des impacts se produiront pendant la construction du gazoduc, et les impacts qui se poursuivent pendant l'exploitation concernant les composantes associées au couvert forestier en raison du déboisement et de l'emprise des travaux, de maîtrise de la végétation maintenue tout au long de l'exploitation du gazoduc.

2290

Et on retient une phrase, c'est qu'en définitive, toutes les composantes présentes le long du tracé privilégié, aucune ne subira d'impact significatif au sens de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

2295

Il y a une autre chose aussi qui est très importante – d'ailleurs, j'avais posé des questions lors de la première session des audiences publiques sur ce sujet – les soixante (60) méthaniers qui vont effectuer cent vingt (120) passages, soixante (60) allers, évidemment s'ils viennent il faut qu'ils repartent, ces mouvements vont constituer qu'une part infime du trafic maritime, soit à peine deux pour cent (2 %) de plus. Alors l'arrivée d'un méthanier à tous les six

(6) jours sur le fleuve Saint-Laurent se fera sans impact sur le trafic commercial existant, d'autant plus que les arrivées de méthaniers sont prévues et sont planifiées à l'avance.

Alors c'est ce qui est important pour nous de préciser aussi.

L'impact visuel dont on entend parler, on a regardé les maquettes, et on est d'avis que l'impact visuel va être minime pour le patrimoine, et l'ensemble des mesures qui a été présenté par le promoteur sont, à notre point de vue, des mesures adéquates.

Oui au projet Rabaska. Pourquoi, pour son utilité économique qui, selon nous, a été démontrée.

Oui au projet Rabaska, pourquoi, pour deux (2) choses principales, mis à par la sécurité et l'environnement dont je vous ai parlé. Vous avez d'abord les retombées économiques sur lesquelles on veut s'arrêter quelques instants et aussi, la diversité des sources énergétiques qui est un autre paramètre, qui est, à notre point de vue, très important.

Oui aux retombées économiques, monsieur le Président. Écoutez, durant la construction, c'est des investissement cent pour cent (100 %) privés de huit cent quarante millions (840 M\$). C'est des emplois directs et indirects de tout près de cinq mille (5000) emplois par année.

Vous avez aussi des recettes foncières pour Lévis qui sont de sept millions (7 M\$), des recettes gouvernementales du Québec de soixante et onze millions (71 M\$), des recettes gouvernementales canadiennes de trente et un millions (31 M\$).

Et durant l'exploitation, vous allez avoir un budget annuel de quarante-six millions (46 M\$), des recettes foncières pour Lévis de sept millions (7 M\$), et des recettes gouvernementales qui frisent le neuf millions (9 M\$) et pour le Canada, trois millions (3 M\$), et des emplois directs de soixante-dix (70) personnes par année.

Oui à la diversification aussi des sources énergétiques qui sont assez importantes à notre point de vue. D'abord l'intérêt et l'importance de diversifier nos sources d'approvisionnement énergétique en général, en gaz naturel en particulier, qui s'articulent de plusieurs façons.

Il faut réduire notre dépendance aux sources d'approvisionnement. Actuellement, nous sommes captifs et vulnérables de ces sources. Il faut développer aussi un avantage économique qui est lié à la proximité des sources d'approvisionnement.

L'accès du Québec au GNL importé créera une saine concurrence avec le GN qui provient de l'Ouest.

2310

2305

2320

2315

2325

2330

2340

Aussi, réduire la pression à la hausse sur les prix payés par les consommateurs et les utilisateurs de gaz naturel et ainsi, renforcer la compétitivité de nos entreprises.

2350

Alors il y a une autre chose qui est extrêmement importante aussi, c'est qu'avec cet apport supplémentaire de gaz naturel et la compétitivité de nos entreprises qui font face à des défis mondiaux, va être très important. Et aussi, ça va positionner de façon avantageuse non seulement la région de Québec Chaudière-Appalaches mais tout le Québec en matière énergétique.

2355

Et c'est en ligne aussi avec la Politique de diversification de l'énergie que le gouvernement du Québec a rendu publique il y a quelque temps.

2360

Le coût d'un refus à notre point de vue est très important. On a parlé beaucoup de ce qu'apporterait Rabaska par sa réalisation, mais on n'a pas parlé beaucoup de ce que Rabaska nous priverait si on disait non à Rabaska.

Alors sans Rabaska, on va continuer une forme de captivité au pétrole de l'Ouest. De plus, il va s'exercer une pression à la hausse sur les prix de l'énergie. Ça va diminuer la compétitivité restreinte pour nos entreprises.

2365

Évidemment, en n'ayant pas accès à du gaz naturel à des coûts compétitifs, ça va générer une baisse de production et une perte d'emplois chez nos entreprises. Et aussi, on a évalué que jusqu'à 2020, si on est capable, selon les études, d'avoir une diminution des coûts du gaz naturel de cinq pour cent (5 %), bien, sur un horizon de 2020, il y a des études économiques qui ont démontré que ça représentait un coût de huit milliards (8 G \$) pour les entreprises.

2370

Alors sans Rabaska, c'est une perte de huit milliards (8 G\$) d'argent dont ils ne pourront pas bénéficier à cause des coûts potentiels inférieurs du gaz naturel. Et aussi, c'est une perte des retombées fiscales qui ont été démontrées qui sont anticipées.

2375

Alors notre recommandation, monsieur le Président, de Pôle Québec Chaudière-Appalaches, la Chambre de commerce de Québec, la Chambre de commerce de Lévis recommandent d'aller de l'avant avec le projet de Société Rabaska et dans le respect des cadres imposés.

2380

Et si vous me permettez, monsieur le Président, j'aimerais terminer cette brève présentation en nous référant à une page du mémoire où on parle de sécurité qui, à notre point de vue, est très importante, et vous me permettrez de lire notre conclusion, non pas de tout le mémoire, mais de la sécurité.

2385

LECTURE DE LA PAGE 34

Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Déry, monsieur Lévesque, monsieur Kirouac.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2395

2390

Vous avez parlé d'environ cinq mille (5000) emplois. Il me semblait avoir vu aussi que ça correspondait à peu près à deux cent trente millions de dollars (230 M\$) de salaires versés sur les huit cent quarante millions (840 M\$) du projet.

2400

Quel genre de qualité d'emplois, à quel salaire, quelle fourchette de salaire ça donnera à peu près justement? Est-ce que vous avez examiné un petit peu justement la qualité des emplois, le type d'emplois?

PAR M. GASTON DÉRY:

2405

Monsieur Lévesque va répondre.

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

2410

Quand on parle dans le domaine de la construction, les emplois qui sont versés, on parle souvent entre vingt-cinq (25 \$/h) et quarante dollars de l'heure (40 \$/h), qui parlent des employés, durant la phase de construction, qui vont apporter quand même de très bonnes retombées pour les entreprises de la région et pour les salariés dans ces entreprises-là.

2415

Mais dans la phase à long terme du projet, on a cru déceler que ce serait des salaires autour de soixante-cinq mille-soixante-dix mille (65 000 \$-70 000 \$) pour les gens, on parle des soixante-dix (70) employés qui continueraient au sein des entreprises.

2420

Mais aussi les sous-contractants qui vont réussir à aller chercher une expertise qu'ils vont pouvoir développer en termes d'apprentissage d'un nouveau, le GNL, quelque chose de nouveau pour notre région, et qu'ils vont pouvoir exporter aussi en termes de travail, de leurs connaissances à l'extérieur du pays ou dans d'autres régions, qui va leur permettre aussi d'accroître leur capacité à augmenter leurs salaires et leurs connaissances pour l'ensemble de leurs entreprises et leurs familles et tout.

2425

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

J'aimerais un petit peu explorer le même thème que j'ai fait tout à l'heure avec madame Bertrand, mais en tenant compte du fait que vous autres, vous êtes des représentants locaux, d'accord, vous êtes vraiment implantés dans la région ici.

2435

2430

Ce que je veux dire, c'est qu'on peut très bien faire une distinction entre la question de savoir si le gaz naturel liquéfié est quelque chose d'utile au Québec et la question du choix du site. Et même en souscrivant à l'idée, par hypothèse, que c'est une bonne idée d'avoir du gaz naturel, d'avoir un port méthanier quelque part au Québec, en quoi le site proposé, compte tenu des réserves qui ont été exprimées et manifestées à plusieurs reprises à cet endroit-là, est-il vraiment un lieu pour accueillir un tel équipement?

2445

2440

Je vais pousser un peu l'argumentaire! On est à un endroit où, par exemple, à un kilomètre (1 km) au moins ou deux (2 km), entre le bord du fleuve et l'endroit où on mettrait les réservoirs, il y a un dénivelé d'au moins cinquante mètres (50 m). Comme on dit, c'est pas un naturel, ça, pour un lieu dit industrialo-portuaire.

2450

Et on sait que depuis vingt (20) ans, on essaie de lui donner une vocation industrielle, mais il y a jamais rien qui se passe, ça demeure un lieu résidentiel et agricole.

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

Sachez une chose. C'est que notre rôle, en tant que représentants économiques, n'est pas d'évaluer ces choses-là, et on pense que le BAPE se doit d'en faire une bonne évaluation. Parce qu'il y a des choses qu'on peut pas jouer avec, c'est la sécurité et l'environnement.

2455

2460

Ce que nous on vient établir aujourd'hui, c'est qu'au niveau de l'économie, les retombées, une fois qu'on a jugé que l'environnement et la sécurité étaient de mise et que nous, ça nous semble de cette façon, avec ce qu'on a pu entendre lors des dernières audiences, les retombées économiques vont donner un grand développement à notre région, en termes des villes, en termes des gens qui habitent la région, et c'est toute la région qui va rayonner de l'apprentissage de ce nouveau domaine là et aussi en termes de développement économique, parce qu'il y a d'autres industries qui vont se développer autour de ça.

2465

Alors en termes économiques, on sent de grandes opportunités pour la région, et c'est sûr qu'il peut y avoir de petits inconvénients, mais la qualité des retombées que l'on reçoit peut être de beaucoup supérieure.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2470

Mais est-ce qu'il pourrait y avoir une évaluation telle que les inconvénients ne soient plus petits mais d'une taille telle qu'on dise désolé, le projet ne peut pas aller chez vous?

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

2475

Mais je pense que vous avez une part de votre rôle, vous êtes des spécialistes dans ce domaine-là, vous allez avoir à juger.

Nous, comme je vous dis, le domaine économique, on en connaît une partie et on peut juger vraiment que les retombées vont être très bonnes pour la région.

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Lévesque applique le principe de la subsidiarité de façon admirable!

2485

Revenons à l'économie alors! Monsieur Déry, monsieur Lévesque, monsieur Kirouac, vous parlez de l'importance d'avoir du gaz naturel à un prix concurrentiel, et vous avez évoqué ce que ça signifiait comme facture agrégée pour le Québec, une perte, cinq pour cent (5 %) de plus, ça représente des milliards, etc.

2490

Dites-moi, on est dans une situation où il y a un déclin d'approvisionnement dans l'Ouest canadien, la demande de gaz naturel liquéfié est à la hausse partout. L'Europe commence à avoir des doutes par rapport à la fiabilité de sa dépendance sur le gaz provenant de chez monsieur Poutine, le marché spot risque d'avoir une importance de plus en plus grande dans les années qui viennent, l'Inde et la Chine se sont annoncées des clients dans un proche avenir très important.

2495

Dans un contexte comme ça, qu'est-ce qui vous rassure – et ça ne relève pas de la bonne volonté de Rabaska, personne le met en doute – qu'est-ce qui vous rassure qu'il va y avoir toujours ce petit avantage, ce petit avantage là qu'on doit pas se permettre d'abandonner ou de renoncer dans un contexte où la course, la ruée vers le gaz naturel liquéfié se renforce de plus en plus à chaque année?

2500

PAR M. GASTON DÉRY:

2505

Si je comprends bien votre question, est-ce qu'on va construire un port méthanier puis on va avoir encore du gaz naturel liquéfié qui va arriver dans quelques années, est-ce que c'est ça?

2510

PAR LE PRÉSIDENT:

Non. J'ai dit, on peut avoir des ports méthaniers, mais le prix reflète tellement une concurrence accrue pour le gaz naturel liquéfié que la charge en termes de prix ne donne pas l'avantage escompté pour les entreprises québécoises. C'est ça ma question.

PAR M. GASTON DÉRY:

En fait, on ne peut pas prédire avec exactitude...

2520 PAR LE PRÉSIDENT:

Tout à fait, oui.

PAR M. GASTON DÉRY:

2525

... les avantages dont on va pouvoir bénéficier dans dix (10) ans. Mais il y a quelque chose de certain, c'est que dans la région de Québec, si on est toujours au bout du pipeline, on n'aura jamais les avantages qu'on aurait si c'est transformé dans notre région.

2530 Est-ce que ça répond à votre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse est claire et ça reprend certainement un élément que je cherchais.

2535

PAR M. GASTON DÉRY:

Merci monsieur le Président.

2540 PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci monsieur Déry, merci monsieur Kirouac, merci monsieur Lévesque.

Monsieur Waaub a une question pour vous si vous patientez!

2545

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui. Vous avez rementionné la question des nombreuses entreprises supplémentaires susceptibles de venir s'installer.

2550

Pouvez-vous nous dire lesquelles vous avez plus ou moins prévues, à part l'industrie du froid dont on a entendu parler déjà?

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

2555

On parle, on a déjà parlé de l'industrie du froid, mais aussi de la chimie. On peut travailler des molécules au niveau du froid qui peuvent se développer, au niveau scientifique. On peut aller beaucoup plus loin que juste la congélation et tout ça.

Au niveau de l'expertise du GNL, l'expertise de l'entretien des bassins, l'expertise de l'entretien du quai qui va être là, tous nos remorqueurs qui vont travailler avec les méthaniers, l'expertise qui va se développer au port de Québec et dans l'ensemble, peut-être que les ports aussi de la rive sud vont pouvoir se développer, il y a beaucoup d'opportunités pour la région.

2565

Il faut juste que, justement, il s'est créé autour de Rabaska une mobilisation pour, dans le but de voir à une conclusion favorable dans le projet et que cette mobilisation continue, puis qu'on continue à développer, parce que les entrepreneurs sont ouverts vers les nouveautés, sont ouverts vers le développement, et la région est tellement dynamique que c'est certain qu'elle va reprendre la balle au rebond puis va pouvoir donner un développement et chercher à développer de nouveaux projets avec ça.

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci beaucoup messieurs, très apprécié.

2575

PHILIPPE DE LE RUE

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

J'invite monsieur Philippe de le Rue.

Monsieur de le Rue, bonsoir.

2585 PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

D'abord je voudrais m'excuser, j'ai eu un petit ennui avec la personne qui m'assistait, d'ordinateur, et j'ai dû me précipiter chez Techni Bureau, ce qui fait que le montage est un peu pâle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595

2590

Ça va, et la Commission remercie monsieur Cadorette de son concours.

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

Elle est quand même pas trop mal.

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, question: avons-nous vraiment besoin d'installer un port méthanier chez nous dans cette zone d'habitation ancestrale, tel que Rabaska nous le présente?

2605

Non, et voici pourquoi. Gaz Métro, partie prenante de Rabaska, nous recommande de chauffer nos maisons au gaz et ainsi vendre encore plus d'excédent d'électricité, principalement aux États-Unis. À nous la pollution.

2610

Complétons le tableau des performances comparées d'émission de GES que nous a présenté Rabaska en y incluant l'électricité, il parle de lui-même. C'est un tableau qui vient de TransCanada Énergie et des audiences du BAPE du 5-11-2003. Voir aussi le tableau de Rabaska, réponses aux questions DA36.1.8.

2615

De plus, Rabaska nous demande de remplacer le charbon par du gaz, surtout pour produire de l'électricité. Nous diminuerions notre total d'émission de GES, voyons quelle proportion de charbon entre dans cette production d'énergie dans le bilan total de consommation! C'est dans autres, c'est-à-dire toutes les autres formes de production qu'hydroélectricité, pétrole, gaz et le nucléaire, que le charbon est comptabilisé. Dans ce qui représente le reste, soit trois pour cent (3 %), et le charbon, zéro.

2620

L'un des plus gros promoteurs étant Gaz de France, dans ses consignes, chez elle, recommande, même si les zones d'exclusion sont de quatre (400 m) à cinq cents mètres (500 m), de se tenir loin de toutes les habitations, des voies de circulation. Il n'est pas le seul à le pratiquer, comme nous allons le constater.

2625

2630

Ce sont des sources qui viennent de Gaz de France, de Rabaska et des différents ports méthaniers existants et proposés dans le monde. Alors j'ai pris seulement quelques photos. Suivent les photos des sites de Fos Cavaou France, Fos-sur-Mer France, Montoir-de-Bretagne France, Snohvit qui est en Europe du Nord, Sabin Pass aux USA, Ingle Side Energy Center aux USA, Trunkline LNG Expansion aux USA, Sempra LNG Cameron LNG USA, Weaver's Cove Energy USA. Si vous voulez, je peux continuer encore longtemps, et d'autres à travers le monde!

2635

En regardant toutes ces installations déjà établies ou à l'étude, contrairement à Rabaska, aucune habitation entre les réservoirs et la jetée. Habitations éloignées ou pas d'habitation proche pour les plus récentes. Sont dans des zones industrielles, sont situées sur le front de mer ou à l'embouchure d'une rivière ou d'un fleuve. Aucune si profondément dans les terres, les méthaniers transportant leur zone de danger avec eux et ce, tout au long d'une voie maritime majeure. N'ont pas de route proche, surtout pas de boulevard achalandé. Aucune n'ont de ligne à haute tension proche et quelles lignes, à Lévis, parmi les plus puissantes, trois (3) fois sept cent trente cinq mille volts (735 000 V).

La majorité ont quatre (4) réservoirs, plusieurs trois (3), très peu deux (2), rarement un (1). Rabaska a toute la place pour en mettre au moins quatre (4), voire plus, comme il l'a affirmé dans les questions du public lors des audiences de Beaumont. J'insiste, c'est pas monsieur Kelly qui était là, c'était d'autres personnes.

Avec toutes les contraintes que cela entraînerait, exemple le développement d'Ultramar, pour les résidents.

2650

Rabaska nous a montré quelques photos de terminaux en ville, mais tous sur front de mer et en zone industrielle, comme au Japon qui, lui, a de réels problèmes d'approvisionnement personnel, de surpopulation et de manque de territoire, ou en Turquie qui a très peu de normes, un besoin vital de d'industrialiser, et a été très souple vis-à-vis de l'Europe.

2655

Une seule exception, Boston en pleine ville, installé depuis les années soixante-dix, à une époque où les normes étaient quasi inexistantes et maintenant depuis plusieurs années, les maires cherchent à s'en débarrasser avec toutes les contraintes que cela entraîne et cela est encore plus vrai pour eux depuis le 11 septembre.

2660

Les sources sont de Boston Globe du décembre 21-2004, et cela pourrait être aussi vrai pour nous, cf. Le Soleil du 13 mai 2005.

2665

Rabaska, même s'il achète ou exproprie autour de lui, veut le site, il restera toujours trop d'habitations proches et ce, dans un endroit encaissé, coincé entre l'île d'Orléans, tout le bas de la falaise côté sud Lévis et le Vieux-Québec et ce, sous des lignes à haute tension d'Hydro-Québec.

2670

Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé avec un petit tuyau et un petit poteau d'une ligne électrique de distribution à Pointe-du-Lac, cf. rapport du coroner et recommandations du coroner, Sécurité publique, l'Accueil Bonneau, toujours pour un petit tuyau.

2675

La France elle-même vient d'adopter une nouvelle législation plus restrictive sur les risques et la maîtrise de l'urbanisme touchant les sites GNL, Loi sur les risques industriels et sur la maîtrise d'urbanisme, juillet 2003.

Même l'Algérie s'y met suite à l'accident de Skikda et s'inquiète de la proximité des

2680

en cas d'accident.

Gaz de France, leader reconnu en la matière, a toute la documentation de ce qu'il faut savoir pour vivre proche d'un tel site, de ce qu'il faut faire en cas d'alerte et les réflexes à avoir

habitations et veut les déplacer, ainsi que les bidonvilles, cf. L'Actualité du 9 avril 2006.

Voulons-nous vivre avec nos familles avec cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes? Mais d'où vient ce besoin du gaz au Canada alors que nous sommes producteurs et exportateurs de quasi toutes les énergies, cf. Ressources naturelles du Canada.

Le Québec ne serait-il qu'un transit? Se référer au document de Gaz de France, les trois (3) marchés principaux.

2690

Ces derniers jours, les 21, 22 et 23 janvier 2007, dans les médias, radio et TV, dans le cadre de discussions de la Politique canadienne de l'énergie sur l'implantation de trois (3) terminaux méthaniers au Québec et Nouveau-Brunswick donnent la conclusion que c'est pour l'approvisionnement des États-Unis, cf. Le marché nord-américain DA.36 pages 1 à 8.

2695

Nous en avons aussi la confirmation par l'Office of Energy Project des USA qui nous montre les besoins en énergie de la côte est des USA et les orientations de ses États du nordest des États-Unis quant à l'implantation des ports méthaniers. Ils n'en veulent pas chez eux et disent que le Québec serait tout heureux d'en avoir, cf. le site FERC et NEGC, Loi restrictive sur les méthaniers et The Canadian Press de 2005. Deux (2) poids deux (2) mesures.

2700

Nous ne servirons que de transit, à nous les contraintes, les risques, la pollution. À eux les profits et la jouissance. Ce serait un marché de dupes!

2705

Rabaska nous dit aussi que l'utilisation du gaz serait en remplacement du gaz de l'Ouest. Il vaut mieux prendre de soi que d'autrui qui aura bât sur nous.

2710

Massacrer toute une région, tout un site patrimonial, contraindre toute une population qui vivrait aux environs du site projeté, opposée à plus de soixante-dix pour cent (70 %), à la désintégration de ce milieu de vie pour quelque soixante-dix (70) emplois permanents. À prouver. Ces emplois-là sont à prouver.

2715

Et sachant que pour la construction, toute la technologie et la main-d'œuvre spécialisée viendrait d'ailleurs, et le reste soumis selon les termes de monsieur Kelly à la qualité, le prix et les délais. Les promoteurs ne choisiraient-ils pas ceux avec lesquels ils sont habitués de travailler?

0700

Conclusion! Comme vous pouvez le constater, il est évident que Rabaska n'a pas à s'implanter dans un tel site. Il n'a pas à faire pression sur une population qui n'en veut pas, sans même respecter ses propres normes et usages.

2720

Une telle installation n'est pas pour notre utilisation, nous n'en avons pas vraiment besoin. C'est d'autres, grands consommateurs d'énergie, qui n'en veulent pas chez eux, qui se servent de leur puissance pour nous influencer et nous l'imposer et de plus, nous rendre dépendants d'autrui, sans aucun contrôle de notre part.

Quant aux retombées économiques, tant durant la construction que durant l'exploitation, elles s'annoncent très minimes. La technologie vient d'ailleurs, le gaz vient d'ailleurs, il part ailleurs, les principaux promoteurs sont d'ailleurs.

2730

Je vous remercie de m'avoir écouté et vous prie, monsieur le Président, et messieurs les Commissaires, de prendre en considération ces quelques observations glanées tout au long des explications que le promoteur nous a fournies ou nous a obligés à trouver depuis les séances publiques de 2004.

2735

PAR LE PRÉSIDENT:

2740

Merci à vous monsieur de le Rue. J'aimerais informer la salle que nous avons reçu la dernière version de cette présentation il y a trente (30) minutes, alors la Commission se réserve le devoir, je dirais, de revenir au besoin pour des clarifications ultérieures, parce qu'on n'a pas pris connaissance en détail.

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2745

Je n'ai pu envoyer malheureusement la version, et je vous ai fait parvenir, comment ça s'appelle, les justificatifs, malheureusement qu'après.

PAR LE PRÉSIDENT:

2750

Il y a pas de mal.

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

Malheureusement.

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

J'ai juste deux (2) questions pour l'instant. Vous évoquez la loi française 2003, or vous avez assisté avec nous à la première partie de l'audience où à plusieurs reprises, l'initiateur du projet a dit que les dispositions de la loi française et la loi canadienne et les normes canadiennes et américaines seront respectées et comprises pour ce qui est de la localisation, etc., et les risques industriels. La réponse ne semble pas vous satisfaire?

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2765

Bien, pas tellement, parce que si vous voulez, vous massacrez complètement une région.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770

D'accord.

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2775

Vous détruisez complètement une région. Et ça, pour quelque chose dont nous n'avons pas vraiment besoin là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780

Ça, c'est clair. Donc pour reprendre vos termes, on peut donc massacrer une région, si je prends vos termes, tout en étant en conformité avec la loi française de juillet 2003?

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2785

Oui, on peut, mais ce serait massacrer une région.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790

Oui, j'en conviens. La liste des installations que vous avez présentée, provenant de Federal Energy Regulatory Commission, la liste des projets prévus ou à l'étude des projets de gaz naturel liquéfié en Amérique du Nord, c'est juste ça, une liste.

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2795

Oui, c'est une liste.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça présume pas nécessairement...

2800

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

Qu'elles vont se faire.

2805

PAR LE PRÉSIDENT:

... aucune dépendance des États-Unis à l'égard des terminaux éventuels qui pourraient se créer sur le sol canadien. Pourquoi vous tirez automatiquement la conclusion?

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

Pourquoi je tire automatiquement la conclusion...

PAR LE PRÉSIDENT:

2815

Nonobstant les déclarations selon Rabaska, c'est pas prévu qu'il y ait aucune desserte du marché américain dans leur projet. Vous n'y croyez pas?

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2820

Non, je n'y crois pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825

D'accord.

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2830

Vraiment, écoutez, dans toutes les audiences publiques, Rabaska nous a dit énormément de choses et n'a obtenu pas beaucoup, comme il a dit, si jamais par exemple, comment on appelle ça, s'il y avait Gros-Cacouna, il se retirait, ou si Beaumont disait non, il se retirait. Qu'est-ce qu'il a fait! Gros-Cacouna se fait malgré tout, il ne se retire pas. Beaumont a refusé, puis qu'est-ce qu'ils font, bien, ils vont quatre cents mètres (400 m) à côté. Ils disent que c'est un nouveau projet, que c'est pas le même, mais surtout pas.

2835

Bon évidemment, on a grossi les "tanks", on les a baissées, on les a enterrées un peu plus, mais c'est pareil.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840

L'information qui est disponible à la Commission, au moment où on se parle, et ça, c'est provenant des sources publiques comme l'Agence américaine de l'information à propos de l'énergie, etc., démontre des projections de besoins américains, en termes de gaz naturel liquéfié, qui sont beaucoup plus grandes, beaucoup plus grandes qu'un (1) terminal ou deux (2) ou trois (3) à l'échelle du Québec ou du Canada.

2845

Donc ça semble suggérer que ça serait démesuré de penser que les Américains comptent sur ces terminaux-là pour s'assurer de leurs besoins projetés en matière de gaz naturel liquéfié, qu'en pensez-vous?

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2855

Ce que j'en pense, c'est que si vous voulez, comment ça s'appelle, excusez-moi monsieur le Président, j'ai pas le terme exact, tous les premiers ministres des provinces de l'est, du nord-est des États-Unis, ne sont pas favorables à l'installation des ports méthaniers, ou s'ils en sont favorables, ils en sont, si vous voulez, avec de telles lois restrictives que les États-Unis ont vraiment besoin, et ils le disent eux-mêmes, ont vraiment besoin qu'on les aide un peu pour installer des ports méthaniers qui sont relativement proches

2860

Et lorsqu'on regarde les cartes, on voit vraiment très bien que les ports méthaniers qui sont installés au Québec et au Nouveau-Brunswick, eh bien, si vous voulez, le principal demandeur se trouve pas loin, juste de l'autre côté de la frontière. Il se trouve vraiment pas loin, il y a juste à regarder une carte, puis on voit, c'est vrai, c'est presque plus court que d'aller, pour certains, c'est même presque plus court que d'aller en Ontario.

2865

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors merci beaucoup, monsieur de le Rue.

2870

Au besoin, on reviendrait vous poser des questions par écrit à propos de votre mémoire si besoin est.

PAR M. PHILIPPE DE LE RUE:

2875

Bien, je vous en prie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

2880

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LÉVIS

2885 **PAR LE PRÉSIDENT**:

J'invite la Société de développement économique de Lévis, monsieur Lapointe et madame Gingras.

2890

Alors monsieur Lapointe, manifestement madame Gingras n'est pas là?

PAR M. PIERRE LAPOINTE:

Je ne vous présente pas madame Gingras. Monsieur Jean-François Carrier.

2895

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

2900

PAR M. PIERRE LAPOINTE:

Merci de nous permettre de présenter notre mémoire. En fait, c'est un résumé des principaux éléments du mémoire que nous vous avons déposé.

2905

Donc moi, c'est Pierre Lapointe, je suis président du conseil d'administration de la Société de développement économique de Lévis depuis maintenant quatre (4) ans, en poste sur le conseil depuis huit (8) ans.

Jean-François est directeur général de l'organisme.

2910

Ce que nous voulons en premier lieu, monsieur le Président, vous mentionner, c'est que nulle part dans le mémoire que nous vous avons présenté, on a tenté de montrer qu'on était des spécialistes ou en environnement ou en ingénierie ou en sécurité maritime ou en politique, alors donc, je pense pas que vous allez trouver ça dans notre mémoire.

2915

Nous sommes bien plus une organisation qui encourageons le développement de notre économie et l'emploi chez nos concitoyens dans notre ville.

2920

Donc ce que vous devez savoir de notre mandat, c'est de favoriser le développement économique, social, culturel, durable du territoire de la ville de Lévis.

2925

Notre conseil d'administration est composé de vingt-trois (23) membres bénévoles qui sont le plus possible représentatifs de notre communauté, c'est-à-dire qu'on a des membres du conseil d'administration qui sont du milieu municipal, qui sont du milieu des affaires, des travailleurs, de la formation, de l'enseignement, des entreprises coopératives, de l'économie sociale et de l'environnement.

2930

Dans notre quotidien, notre rôle, c'est de supporter techniquement et financièrement les promoteurs dans leurs projets d'entreprises, incluant celle d'économie sociale.

C'est aussi d'élaborer avec la collaboration de tous les acteurs locaux et ça, nous tenons à le souligner, c'est qu'en fait, c'est ce qu'on appelle le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, c'est notre PALÉE, c'est notre document qui nous donne nos orientations

et nos aspirations, et ça regroupe l'ensemble des opinions des membres de notre communauté en matière économique et sociale.

2940

Pour rencontrer ces objectifs, notre approche est de consolider l'économie en supportant le développement des entreprises existantes, et vous allez voir plus loin dans notre présentation comment on voit Rabaska qui est un appui à consolider l'économie, selon nous. C'est de diversifier l'économie en accueillant de nouveaux types d'activités dans notre communauté et c'est aussi d'améliorer le climat d'affaires, afin de faire de Lévis un milieu dynamique et accueillant et propice aux projets d'investissements.

2945

Avant d'aller plus loin, je pense que ce qu'on vous a mentionné dans notre mémoire, c'est que notre intérêt face à ce projet ou à un projet similaire ne date pas d'hier. En fait, nous avons déployé des efforts très importants en 1993 afin de favoriser la traversée du gaz naturel sur la rive sud, et nos efforts ont porté fruit en 95 avec la venue de la conduite.

2950

C'est aussi un accueil, je vous dirais, l'accueil des projets structurants liés à la pétrochimie, c'est une orientation sectorielle qui est inscrite dans notre PALÉE depuis plus de dix (10) ans.

2955

Maintenant, l'intérêt de la communauté face au projet! En fait, le potentiel d'accueil du secteur visé par le projet est reconnu maintenant depuis plus de trente (30) ans. Selon nos informations, l'ex-ville de Lauzon, toute la documentation qu'on a pu voir de la Société Inter-Port, la Société du parc industriel, le Conseil économique Lévis-Lauzon, la MRC de Desjardins, on a de la documentation et on a des références de personnes qui y étaient à l'époque et qui, en fait, nous mentionnent que ce projet-là est déjà connu depuis plus de trente (30) ans.

2960

L'affectation industrielle est aussi, selon nos informations, connue en réalité depuis 62 et a été maintenue au fil du temps.

2965

Un exemple, c'est le Conseil de la concertation de développement CRCD de Chaudière-Appalaches qui publiait en 98 une brochure qui mentionne:

"Le parc industrialo-portuaire, une ouverture sur le monde, une nécessité pour les

régions de Québec et de Chaudière-Appalaches."

2970

Nous avons mis en annexe cette brochure à notre mémoire.

Encore dans la partie intérêts de la communauté face au projet, bien évidemment avec huit cent quarante millions (840 M\$), c'est sûr que, comme ça a été mentionné tantôt, c'est le plus important projet privé depuis les trente (30) dernières années dans notre grande région, le dernier étant Ultramar. C'est aussi une multitude de petits entrepreneurs locaux qui pourront participer à ce projet majeur.

Et c'est de futures opportunités pour les finissants de la Commission scolaire des Navigateurs, du Cégep Lévis-Lauzon qui pourront éventuellement participer au projet.

2980

Rabaska aussi représente une opportunité d'emplois pour plusieurs des deux mille huit cents (2800) travailleurs de la construction de Lévis et des dix-sept mille six cents (17 600) de la région Chaudière-Appalaches et de Québec. Nous sommes donc, monsieur le Président, ce que nous voulons vous dire, c'est que nous sommes capables d'accueillir, au niveau construction, un tel projet.

2985

Il y a aussi, vous le savez, il faut pas oublier que nous allons vivre un contexte de ralentissement économique, pas juste dans notre région, mais comme le Conference Board du Canada le prévoit. Alors bien évidemment, pendant toute la période de construction, et même pendant la période d'opération, ça va aider à pallier à cet éventuel ralentissement économique

2990

Nous vous présentons ici un petit tableau qui est très très simple. En fait, les revenus de la Ville de Lévis. On vous présente les revenus de la Ville de Lévis qui sont d'un ordre de grandeur de cent trente-cinq millions (135 M\$) avec des dépenses de cent trente-trois millions (133 M\$), qui dégagent un excédent de deux millions (2 M\$).

2995

Le projet Rabaska va entraîner pour la première année, en fonction des ententes que nous avons vues, des revenus à la Ville de Lévis de sept millions (7 M\$), mais ça ne fait pas encourir à la Ville aucune dépense. Donc les revenus de la Ville de Lévis vont passer à cent quarante-deux millions (142 M\$), les dépenses rester à cent trente-trois (133 M\$), les excédents vont passer de deux (2 M\$) à neuf millions (9 M\$). C'est trois cent cinquante pour cent (350 %) d'augmentation.

3000

Est-ce que ça nous amène à avoir des revenus à quatre cent soixante-quinze millions (475 M\$), si on regarde le même prorata de dépenses? Non. Ça fait que je pense qu'il va y avoir des retombées dans notre milieu, avec ce sept millions-là (7 M\$) qui va se dégager, que la Ville de Lévis va permettre de faire d'autres projets et d'avantager différents autres inconvénients qu'il pourra y avoir dans la ville.

3010

3005

Il faut aussi tenir en compte que Rabaska deviendrait un nouveau citoyen corporatif important. Nous le voyons avec les gens d'Ultramar, ils s'impliquent chez nous. On a besoin d'un citoyen corporatif comme ça qui va nous aider à contribuer autant financièrement que par leur présence aux multiples projets sociaux et communautaires de notre collectivité.

3015

Nous les gens d'affaires, nous sommes excessivement sollicités pour aider à accompagner ces projets-là, et on va être très contents d'avoir un nouveau citoyen corporatif comme Rabaska qui va venir nous aider.

Par la suite, comment Rabaska deviendra un appui à la consolidation de notre économie? En fait, le secteur manufacturier traverse une période de turbulences sans précédent. Et ça, je pense que personne va le contester. La hausse du dollar dans les deux (2) dernières années, la volatilité des prix de l'énergie, la vive concurrence internationale, le vieillissement de la main-d'œuvre, en fait ce sont tous des facteurs qui influencent la rentabilité de nos entreprises à la baisse.

3025

Et ce qu'on dit, c'est que toute initiative qui aide nos entreprises à réduire leurs coûts d'opération va améliorer la compétitivité versus les autres entreprises qui viennent d'ailleurs.

3030

Maintenant, dans le secteur de l'hébergement, nous avons estimé que ça va amener, entraîner un besoin de trois cent mille (300 000) nuitées à combler dans les trois (3) prochaines années par l'arrivée des travailleurs de l'extérieur de la région, ce qui représente un apport colossal au niveau de l'hôtellerie et de l'hébergement.

3035

Maintenant, comment Rabaska va-t-il devenir un appui à la diversification de notre économie? En fait, l'abondance du gaz naturel que ça va entraîner va devenir un levier de développement majeur pour notre économie par la diversification des entreprises. Cet élément-là a été expliqué tantôt par un mémoire précédent et nous sommes en accord avec ce point-là.

3040

Et dans le même sens, la compétitivité, l'efficacité et la stabilité énergétiques créent un climat favorable pour les investisseurs. Alors accueillir Rabaska, c'est un signal clair et positif aux investisseurs locaux et étrangers.

3045

C'est bien sûr qu'avant qu'un investisseur décide de dépenser un montant important à l'ouverture d'une entreprise, la sécurité en énergie est un élément, un facteur dans sa décision qui est très important.

3050

Maintenant, monsieur le Président, nous avons fait état dans notre mémoire de certaines préoccupations que Rabaska pouvait entraîner sur par exemple, celui de l'industrie pétrochimique locale. En fait, ce que nous, nous pensons, c'est que Rabaska n'attirera pas ce genre d'entreprises qui demandent aussi de très gros investissements. En fait, le promoteur a fait le choix de réserver sa production à des fins énergétiques.

3055

Puis ce qu'il faut savoir aussi, c'est que les volumes de gaz lourd extraits ne pourraient pas, à eux seuls, justifier l'implantation d'une usine de pétrochimie. Alors c'est plus pour l'énergie que pour les opérations des entreprises.

3055

Maintenant, nous avons regardé l'impact sur l'industrie touristique. Ce qu'il faut savoir, selon les informations que nous disposons, les dépenses touristiques dans la région de la MRC Desjardins et de Bellechasse montent à trente millions (30 M\$) annuellement.

Ce que vous savez aussi, c'est qu'on dénombre peu d'attraits touristiques qui sont à proximité du site. Puis une autre information que nous avons, c'est que cinquante-six pour cent (56 %) des touristes qui fréquentent notre territoire, ils viennent pour des raisons familiales. Donc ce sont des gens qui vont venir de toute façon.

3065

Et somme toute, ce que nous pensons, c'est que les impacts monétaires de perte au niveau du tourisme vont être très très mineurs.

3070

Maintenant, au niveau du marché immobilier, alors qu'en est-il? Selon les informations que nous avons et les recherches que nous avons faites, depuis 2004, le prix des résidences à Lauzon et Beaumont a augmenté de façon importante. À Beaumont, le délai de vente des résidences est passé de quatre-vingt-quinze (95) à quatre-vingt-trois (83) jours, et le prix moyen est passé de cent quatre (104 000 \$) à cent soixante-sept mille dollars (167 000 \$). Ce qui n'est pas peu dire comme augmentation.

3075

Il faut savoir aussi que la perte de valeur éventuelle des résidences qui sont situées dans le rayon d'un point cinq kilomètre (1,5 km) est protégée en vertu d'une entente avec la Ville de Lauzon, vous le savez, et les hausses de primes d'assurance d'habitation seront assumées par Rabaska.

3080

Nous avons eu comme préoccupation l'impact sur les coûts de la main-d'œuvre locale. En fait, au niveau des postes qui seront offerts chez Rabaska, ce sont des postes, pour une partie, qui sont très spécialisés, et ces postes-là, naturellement, ne feront pas que ça va être un déplacement des entreprises chez nous, des PME en faveur de Rabaska; et il faut savoir aussi que notre région, Lévis, et même Chaudière-Appalaches, profite d'une base industrielle qui est assez diversifiée et dynamique, ce qui fait en sorte qu'on a déjà plusieurs employeurs qui offrent des conditions très intéressantes à leurs employés.

3090

3085

Ça fait que donc en conclusion, le projet qui a été présenté à l'époque en 2004 est un projet qui a été de beaucoup modifié, puis il y a beaucoup beaucoup de personnes qui ont travaillé sur ce projet-là. Il y a des opposants qui ont élevé le débat, puis qui ont amené le promoteur à améliorer son projet, puis je pense que le projet, nous pensons que le projet qui est actuel ici en 2007 est grandement amélioré par rapport à celui de 2004 et qu'il y a eu des mesures qui ont été prises pour assurer le respect de l'environnement et la sécurité des citoyens. Maintenant, nous ne sommes pas des spécialistes là-dedans, mais c'est sûrement amélioré par rapport à 2004.

3095

Par ailleurs, la Ville de Lévis confirme que le site visé pour son implantation est conforme aux affectations du schéma d'aménagement.

3100

Et pour nous, la Société de développement économique, c'est bien évident que l'emploi, c'est un élément qui nous préoccupe beaucoup, vous l'avez vu, et derrière chaque entreprise, il y a d'abord des pères et des mères de familles, des jeunes qui doivent travailler pour assurer

leur existence et celle de leurs familles. Nous pensons que les cycles économiques font en sorte qu'il y a toujours des entreprises qui ferment, puis il faut être proactif pour en créer de nouvelles avant qu'elles ferment, parce que des situations comme on a vécu avec MIL Davie, c'est des choses qui sont pas faciles et nous ne voulons pas que ça se répète.

3110

Nous souhaitons que toute la démarche qui est faite ici, c'est une démarche qui fait en sorte qu'elle recherche le bien commun, le bien commun qui doit primer sur les intérêts personnels, et je pense qu'on n'a pas besoin d'aller plus loin, cet objectif-là dit ce qu'il a à dire.

3115

Et si on veut, monsieur le Président, que notre région devienne une région de classe mondiale, si on veut attirer les investisseurs, si on veut attirer de nouvelles entreprises, il faut avoir des installations pour être capable de les faire venir, et Rabaska en est une.

verbe développer se conjuguera maintenant au présent. Alors je vous remercie.

Merci monsieur Lapointe, monsieur Carrier, merci beaucoup.

Comme la région attend ce rendez-vous depuis trente (30) ans, on souhaite que le

3120

PAR LE PRÉSIDENT:

3125

Juste deux (2) petites questions. Vous avez dit que l'activité touristique est, pour l'essentiel, du tourisme pour des visites familiales. Vous dites ça à partir de quel instrument qui vous mène à conclure ça?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER:

3130

En fait, c'est à partir d'échanges que nous avons eus avec l'Association touristique de Chaudière-Appalaches et le profil Chaudière-Appalaches 2004 qui note, en fait, vous allez retrouver ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3135

Deuxième question et question finale aussi, vous avez dit que Rabaska est un citoyen corporatif qui est déjà engagé, alors déjà en quel sens?

PAR M. PIERRE LAPOINTE:

3140

Bien, déjà, parce qu'il a démontré son intérêt à être engagé dans la collectivité.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

D'accord, très bien.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER:

Et ils ont déjà également contribué à certaines causes dans notre milieu.

3150

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça que je cherchais, quelles causes?

3155 PAR M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER:

À ma connaissance – non, j'oserais pas m'avancer sur les causes! Mais effectivement, c'est très important.

3160 PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS CARRIER:

3165

C'est très important pour nous, puisque effectivement, le milieu des affaires actuellement, comme Pierre Lapointe vient de vous le dire, est assez essoufflé au niveau des projets.

3170

3175

Vous le savez, à Lévis, il y a une multitude de projets actuellement pour la communauté, pour les jeunes, pour les personnes âgées, alors il nous faut des citoyens, c'est pas toujours le gouvernement qui paie, ça prend des citoyens corporatifs et je regrette, mais Rabaska va être sûrement un excellent citoyen corporatif.

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous avez de l'information ultérieurement, la Commission l'accueillera avec gratitude.

PAR M. PIERRE LAPOINTE:

3180

Ça va nous faire plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Merci monsieur Lapointe, monsieur Carrier, merci beaucoup.

DROIT DE RECTIFICATION PROMOTEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

3195

J'ai une seule inscription de correction des faits! Il s'agit de Rabaska, l'initiateur du projet, alors j'invite monsieur Kelly ou une personne qu'il désignera à venir se prévaloir de son droit de rectification des faits!

Bonsoir monsieur Kelly.

3200

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, si vous nous le permettez, on aimerait apporter certains rectificatifs par écrit, globalement, sur les cinq (5) ou six (6) sujets suivants!

3205

Beaumont et le principe du choix de site, la ou les politiques énergétiques de nos gouvernements du passé et la place qu'ils ont faite pour le gaz naturel. Les marchés, encore une fois, du projet, le Québec et l'Ontario.

3210

L'état actuel des projets aux États-Unis, c'est-à-dire qu'il y en a vingt (20) qui ont été approuvés, donc on aimerait clarifier ce point.

La tourbière, la présentation sur la tourbière.

3215

Et finalement, si vous nous permettez, il y a quelques sujets qui ont été soulevés par monsieur de le Rue qu'on aimerait commenter, mais on aimerait avoir une copie du mémoire qu'il a présenté.

3220 PAR LE PRÉSIDENT:

Il vous sera disponible.

PAR M. GLENN KELLY:

3225

Donc si vous nous permettez, on aimerait revenir par écrit sur globalement ces six (6) sujets-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230

Donc on va recevoir les rectificatifs par écrit?

	PAR M. GLENN KELLY:
3235	Oui.
	PAR LE PRÉSIDENT:
3240	Et je rappelle que les commentaires devraient être aussi de nature corrective par rapport aux faits.
	PAR M. GLENN KELLY:
2245	Définitivement, monsieur le Président.
3245	PAR LE PRÉSIDENT:
	Merci monsieur Kelly.
3250	Sur ce, on ajourne la séance et on reprend demain après-midi, merci.
3255	SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2007 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)
	Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
3260	d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.
	DENISE PROULX, Sténotypiste officielle.